

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1377

6 juillet 2007

### SOMMAIRE

02Feel .....	66055	LuxCo 22 S.à r.l. ....	66054
Adamantine S.A. ....	66096	LuxCo 23 S.à r.l. ....	66054
Ageny S.A. ....	66059	LuxCo 26 S.à r.l. ....	66053
Agif S.A. ....	66059	LuxCo 27 S.à r.l. ....	66053
Altervest .....	66051	LuxCo 30 S.à r.l. ....	66052
Anderson Invest S.A. ....	66060	Naboo Holding S.A. ....	66061
Atlantic Invest S.A. ....	66086	Noga S.A. ....	66052
Benelux Property S.à r.l. ....	66051	Phoenicia S.A. ....	66096
Bisclair S.à r.l. ....	66086	PPS Grande Duchesse S.A. ....	66061
Blue Diamond S.A. ....	66050	Russian Consumer Finance No.1 S.A. ....	66085
Charme Investments S.C.A. ....	66058	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. ....	66053
CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A. ....	66085	Schroder Management Services (Luxembourg) S.A. ....	66054
Distrifood SA .....	66087	Ship International S.A. ....	66059
Euroleague Commercial Assets S.A. ....	66084	Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius Fulda S.à.r.l. ....	66089
Flin S.A. ....	66050	Société Européenne de Management S.A. ....	66089
Flow Creative Company S.A. ....	66085	Sofilec .....	66088
GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA .....	66050	Specials Fund .....	66059
GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA .....	66051	Teltech Group S.A. ....	66052
Gemo Street S.A. ....	66058	Trufidee .....	66087
Goldmarsh Enterprises Limited .....	66062	Truflux .....	66086
I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l. ....	66060	Venere Coiffure S.à r.l. ....	66087
IFE II Gestion .....	66088	Wilton 18 S.A. ....	66061
La Concorde .....	66060		
La Concorde .....	66061		
Le Millénaire Restaurant s.à.r.l. ....	66096		
LuxCo 12 S.à r.l. ....	66058		

**Flin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 29.761.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 2 mai 2007 que:  
KOHNNEN & ASSOCIES S.à r.l., RCSL B 114.190, avec siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 a été élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063173/4525/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06245. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 68.397.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 avril 2007, les décisions suivantes ont été prises:

- Non renouvellement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire.

- Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063176/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Blue Diamond S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 53.668.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à 5, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064446/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.768.

—  
*Extrait rectificatif des décisions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2007*

Suite à une erreur commise lors de notre dernier dépôt (daté du 21 mars 2007, réf. L070039530.05) veuillez noter que Monsieur Mark Swallow n'a jamais été nommé gérant de la société BENELUX PROPERTY S.à r.l.

Merci de bien vouloir modifier vos dossiers dans ce sens.

*Pour BENELUX PROPERTY S. à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063177/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 68.396.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 avril 2007, les décisions suivantes ont été prises:

- Non renouvellement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire.

- Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063178/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Altervest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 83.872.

—  
Constituée par acte du 1<sup>er</sup> octobre 2001 et publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 12 février 2002 n° 235.

Les statuts ont été modifiés par acte au 4 janvier 2005 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée du 27 avril 2007 réélit aux fonctions d'administrateur Monsieur Carlo Göckel pour un terme de six ans finissant en 2013.

L'Assemblée élit au poste d'Administrateur Monsieur Marc Speeckaert et Mademoiselle Stéphanie Delperdange et ce pour une durée de six ans, conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, avec adresse professionnelle au 8A, bd Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007064480/3876/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**Teltech Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 66.102.

L'adresse de l'administrateur suivant a changé et se trouve à présent au:

Michael Place, Kauppapuistikko 17 B 38, 65100 Vaasa, Finlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063181/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**LuxCo 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.470.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

S. Mellinger / X. Kotoula

*Signataire autorisé / Administrateur*

Référence de publication: 2007063189/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Noga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 62.682.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 12 avril 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007064469/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**LuxCo 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC 1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A

S. Mellinger / X. Kotoula

*Signataire autorisé / Administrateur*

Référence de publication: 2007063198/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**LuxCo 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.466.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A

S. Mellinger / X. Kotoula

*Signataire autorisé / Administrateur*

Référence de publication: 2007063200/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mai 2007.

N. Fessey

Director

Référence de publication: 2007063201/4369/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03924. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Schroder Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 33.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mai 2007.

N. Fessey

Director

Référence de publication: 2007063206/4369/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04126. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**LuxCo 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.471.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 23 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires à EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.620.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES SA

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007063209/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**LuxCo 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 18 avril 2007 que TMF CORPORATE SERVICES SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires à EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, avenue de la

Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.620.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES SA

*Gérant unique*

Signatures

Référence de publication: 2007063213/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

### **02Feel, Société Anonyme.**

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 127.667.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-François Lefebvre, informaticien, demeurant à B-7180 Seneffe, Avenue Reine Astrid 267A, boîte 58, (Belgique).

2.- Madame Mélissa Volpe, graphiste, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58, (Belgique).

Les deux sont ici représentés par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

dûment représentée par Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de 02FEEL.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Tadler.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes installations informatiques et d'installations de systèmes de télécommunications, le commerce d'ordinateurs, d'équipements informatiques, de périphériques et de logiciels ainsi que toute activité rattachée à l'informatique, au graphisme et à la création de publicité.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.



2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- Monsieur Jean-François Lefebvre, informaticien, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58, (Belgique), cinq cents actions . . . . .	500
2.- Madame Melissa Volpe, graphiste, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58, (Belgique), cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-François Lefebvre, informaticien, né à La Louvière, (Belgique), le 29 juillet 1980, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58;

b) Madame Mélissa Volpe, graphiste, née à La Louvière, (Belgique), le 25 décembre 1980, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58;

c) Madame Marie-Paule Pierard, employée communale, née à Dampremy, (Belgique), le 20 novembre 1957, demeurant à B-7180 Seneffe, avenue Reine Astrid 267A, boîte 58;

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Jordan Volpe, entrepreneur, né à La Louvière, (Belgique), le 22 mars 1984, demeurant à L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-François Lefebvre, préqualifié, lequel pourra valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2007. Relation: GRE/2007/1735. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007064628/231/148.

(070062539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**LuxCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.120.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 avril 2007 que EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.620, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires à LuxCo 22 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.499.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant unique*

Signatures

Référence de publication: 2007063216/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Gemo Street S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.947.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*  
- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEMO STREET S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063294/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

—  
*Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration le 9 mai 2007*

Il résulte desdites résolutions que:

Le siège social de la Société a été transféré au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

*Pour extrait conforme*

J. Wagner

*Company Secretary and Investors Relationship Manager*

Référence de publication: 2007063300/275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Agif S.A., Société Anonyme,  
(anc. Ship International S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 85.992.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2007*

L'Assemblée a décidé de confirmer M. Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié au 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, comme Administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée. Monsieur Stefano Giuffra pourra valablement engager la société par sa seule signature.

L'Assemblée a décidé de révoquer le mandat d'Administrateur-délégué de M. Didier Girard, lequel continuera son mandat en tant qu'Administrateur de la société.

L'Assemblée a décidé que la signature des Administrateurs ne sera valable qu'avec la signature de l'Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063421/6961/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.396.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue la 29 décembre 2007*

En date du 29 décembre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'Administration, Mme Claire Collet-Lambert, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et Mr Jean-François Fortemps, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PSPECIALS FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063425/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 36.682.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

AGENCY S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063574/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05402. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.448.375,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.394.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 100 du 31 janvier 2003; modifiée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 366 du 14 mars 2007 et enfin modifiée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour I.E. LuxTopCo FRENCH N<sup>o</sup> 1 Sàrl*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063492/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05351. - Reçu 38 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070066182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**La Concorde, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.078.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007063560/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05590. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070066057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Anderson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.798.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 que:

- 1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:  
- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.
- 2) L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de la société ANDERSON INVEST S.A.:  
- La société START 56 S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2007.

*Pour la société*

*COFINOR S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007064520/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2007, réf. DSO-CE00007. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070057103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**La Concorde, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 54.078.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063562/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05591. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Naboo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 81.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

NABOO HOLDING S.A.

J. Rossi / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063576/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04266. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Wilton 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 122.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

WILTON 18 S.A.

R. Reggiori / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063583/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04387. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070066089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007063903/242/12.

(070067077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Goldmarsh Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.062.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of March.

Before me, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

- GERDAU AMERISTEEL CORPORATION, with registered office at 1801 Hopkins Street South, Whitby, Ontario, LIN 5T1, Canada,

here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of representation given on March 16th, 2007.

The said power of representation, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing through its duly appointed representative, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED (the «Company»), a company limited by shares incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Kildress House, Pembroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland.

II. The Company's issued share capital is € 397,732.61 represented by 14,976 A Ordinary Shares of € 26,558.- each, all fully paid up.

III. The following documents were submitted to the notary:

- (1) A certified copy of the current memorandum and articles of association of the Company;
- (2) A certified copy of the certificate of incorporation of the Company;
- (3) A certified copy of minutes of the Company's directors' resolutions dated March 15th, 2007;
- (4) A certified copy of the shareholder's resolutions of the Company dated March 16th, 2007;
- (5) A contribution in kind report, established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., dated March 16th, 2007, and
- (6) A legal opinion issued by an Irish lawyer certifying that the Company can transfer its effective management seat from Ireland to Luxembourg by way of continuation, i.e. without breach of legal personality.

IV. In the context of the reorganisation of the GERDAU group, the directors resolved on March 15th, 2007 as referred to in III (3) above to transfer the centre of management and control of the Company out of Ireland, and to set up the centre of management and control of the Company in the municipality of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg (the «Migration»).

V. The shareholder confirms, as far as is necessary, the decision to transfer, with effect at the above-mentioned date, the centre of management and control of the Company out of Ireland, and to set up the centre of management and control in the municipality of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

VI. The shareholder resolves, with effect at the above-mentioned date, to adopt and confirm (for the purposes of Luxembourg law) the Luxembourg law form of company of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») and therefore to adopt Luxembourg nationality as of the same date.

VII. The shareholder resolves to approve the report established on March 16th, 2007 by the independent auditor, ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, in charge with the valuation of the Company, which conclude as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the shareholders' equity of the Company (EUR 109,516.-), represented by the share capital amounting to EUR 397,733.- divided into 14,976 A ordinary shares with a nominal value of EUR 26,558.- each, plus related share premium amounting to EUR 16,694.- less negative earnings amounting to EUR 304,911.-.»

Said report, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The shareholder has resolved, with effect from the above-mentioned date, to amend and to restate the memorandum and articles of association which will henceforth read as follows:

*Memorandum of association of GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED*

1. The name of the company is GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED.
2. The objects for which the company is established are:

A (i) To carry on all or any of the following businesses and whether as buyers, sellers, importers, exporters, manufacturers, designers, promoters, managers, proprietors, distributors, contractors, maintainers, repairers, servicers, leasers, hirers, renters, processors, consultants, agents and general dealers in all goods, products and services normally supplied or provided by; advertisers, agricultural contractors, art and antique businesses, auctioneers, bakers, beauty salons, bloodstock and livestock businesses, booksellers, binders, builders, builders suppliers and sub contractors, cafes, carpet furniture and general household products businesses, caterers, chemists, clothing businesses, confectioners, cleaners, computer businesses, couriers, craft businesses, electrical electronic mechanical heating plumbing and civil engineers, employment and estate agents, entertainment and leisure businesses, educators, financial services, footwear businesses, fuel merchants, freight services, foresters, farmers, motor and vehicle dealers, garage proprietors, hoteliers, haulage and transport businesses, investors, ironmongers, investigators, jewellers, laboratories, management businesses, meat and general food businesses, machinery and equipment suppliers, marketing services, merchants, marine and fish businesses, publicans, painters, printers, publishers, property companies, quarries, restaurants, security services, stores and shopkeepers, surveyors, studios, television and video services, timber merchants, traders, transporters, travel agents, window services, warehousemen, waste disposers, insurance agents.

(ii) To carry on business as manufacturers, designers, importers, exporters, buyers, sellers, (whether by wholesale or retail) storers, warehousemen, distributors and suppliers of and dealers in goods and articles of every description (whether consumable or otherwise) and whether for domestic, industrial, commercial or agricultural use.

(iii) To undertake, provide and carry out any service or contract of works deemed necessary or advantageous in promoting the objects of the company.

(iv) To acquire and or carry on any other business which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above, or which may seem calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

B. To purchase, take on lease or in exchange, hire or by any other means, acquire and protect, any freehold, leasehold, or other property, or any estate or interest, any lands, buildings, roads, railways, bridges, waterways, aircrafts, vessels, vehicles, machinery, engines, plant, live and dead stock, easements, rights, patents, patent rights, trade marks, brevet d'inventions, registered designs, protections and concessions, licences, stock in trade and any real or personal property or rights whatsoever which may be considered necessary, advantageous or useful to the Company.

C. To construct, build, erect, alter, enlarge, demolish, lay down, maintain; any buildings, roads, railways, bridges, walls, fences, banks, reservoirs, waterways and waterworks and to carry out preliminary and associated works; or contract, sub-contract, or join with others to carry out or complete any of the aforesaid and to work, manage and control the same or join with any person, firm or company in doing so.

D. To borrow, raise or secure the payment of money in such manner as the Company shall think fit and in particular to issue debentures, debenture stock, bonds, obligations and securities of all kinds and to charge and secure the same by Trust Deed or otherwise on the undertaking of the Company or upon any specific property or rights, present or future, of the Company including its uncalled capital or by any other means howsoever.

E. To guarantee, support or secure whether by mortgaging or charging all or any part of the undertaking, property and assets both present and future and uncalled capital of the Company or for the performance and discharge of any contract, obligation or liability of a company or any person or corporation with whom or which the company has dealings or having a business or undertaking in which the company is concerned or interested whether directly or indirectly and in particular to give security for any debts, obligations or liabilities of any company which is for the time being the Holding Company or a subsidiary of the company or a subsidiary of the Holding Company.

F. To pay or remunerate any person, firm or Company for rendering services for and on behalf of this Company and to pay any costs, charges or expenses incurred or sustained by or in connection with the formation and incorporation of this company and either by cash payments or by allotment to him or them of shares or securities of the company credited as fully paid up or otherwise. To open and operate bank accounts in any country.

G. To invest and deal with the monies of the Company not immediately required for the purpose of its business in or upon such investments or securities and in such manner as may from time to time be determined.

H. To draw, make, accept, endorse, discount, negotiate and issue promissory notes, bills of exchange, warrants, Bills of Lading and other negotiable or transferable instruments.

I. To develop, improve, manage, cultivate, exchange, let on lease or otherwise, mortgage, charge, sell, dispose of, turn to account, grant rights and privileges in respect of, or otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company.

J. To lend and advance money or give credit to any person, firm or company and on such terms as may expedient.

K. To enter into and carry into effect any arrangement with any person, firm, company or Government or Government body or authority that may seem conducive to the company's objects and to apply for, promote, and obtain from any person, firm, company, Government or Government body or authority any contracts, concessions, privileges, charters, decrees and rights which the company may think is desirable and to carry out and exercise and comply with same.

L. To act as agents, brokers, and as trustees for any person, firm or Company and to establish agencies and branches and appoint agents and others to assist, in the conduct or extension of the Company's business.

M. To provide for the welfare of persons employed or previously employed in or holding office under the company and to grant pensions, allowances, gratuities, bonuses or other payments to officers, ex-officers, employees and ex-employees or the dependants or connections of such persons; to establish and contribute to pensions or benefit funds or schemes for the benefit of persons aforesaid; to form, subscribe to or support any charitable, benevolent, religious or other institution and to instigate and maintain any club or other establishment calculated to advance the interests of the company or its officers, ex-officers, employees, ex-employees or dependants or connections.

N. To purchase or otherwise acquire and undertake all or any part of the business, property, goodwill, assets, liabilities and transactions of any person, firm or company carrying on any business which this company is authorised to carry on.

O. To undertake and execute the office of nominee, trustee, executor, administrator, registrar, secretary, committee or attorney for any purpose and either solely or jointly with others and generally to undertake, perform and fulfil any office of trust or confidence.

P. To accept payment for any property or rights sold or otherwise disposed of or dealt with by the company in whatever form and on such terms as the company may determine.

Q. To establish, promote or otherwise assist any company and to promote or otherwise assist any person or firm for the purpose of acquiring all or any of the properties and or liabilities or for furthering any objects of this company or for the purpose of instigating or opposing any proceedings or applications which may be considered necessary, advantageous or useful to the Company.

R. To subscribe for, accept, deal in, purchase or sell or otherwise acquire, deal in, dispose of or hold shares or other interests in or securities of any company carrying on or proposing to carry on any business within the objects of this company or carrying on any business capable of being carried on so as to benefit this company.

S. To purchase, redeem, hold, reissue, sell or otherwise deal in shares of this company in such manner as permitted by law.

T. To enter into any partnership or joint arrangement or arrangements for sharing profits with any company having objects similar or in part similar to those of this company and to give whatever undertakings are considered necessary by this company.

U. To distribute among the members in specie or otherwise as may be resolved, any assets of the company and in particular, any shares, debentures or securities of other companies belonging to this company or of which this company may have the power of disposing.

V. To procure the company to be registered or recognised in any place outside Ireland.

W. To do all such things as are incidental or conducive to the attainment of the foregoing objects or any of them.

The word Company, in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any body of persons whether incorporated or not and whether domiciled in Ireland or elsewhere.

It is hereby expressly declared that each sub-clause of this clause shall be construed independently of the other sub-clause hereof and that none of the objects mentioned in any sub-clause shall be deemed to be merely subsidiary to the objects mentioned in any other sub-clause.

Provided always that the provisions of this clause shall be subject to the company obtaining where necessary for the purpose of carrying any of its objects into effect licence, permit or authority as may be required by law.

3. The liability of the members is limited.

4. The share capital of the Company is € 397,732.61 divided into 14,976 A Ordinary Shares of €26,558.- each.

## Part I - Preliminary

### 1. Company.

(a) The Company was incorporated in and is registered in Ireland and is also registered with the Registrar of Companies in Luxembourg as a «société à responsabilité limitée» (private limited liability company) having an indefinite duration.

(b) The Company's registered office is situated at Kildress House, Pembroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland. The effective management seat of the company is situated at 5, rue Guillaume, Kroll, L-1025, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) The Company is a private company and accordingly:

(i) the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;

(ii) the number of members of the Company (exclusive of persons who are in the employment of the Company and of persons who, having been formerly in the employment of the Company, were while in such employment, and have continued after the determination of such employment to be, members of the Company) is limited to fifty, so, however, that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall, for the purpose of this regulation, be treated as a single member;

(iii) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and

(iv) the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.



**2. Applicable Regulations.** Subject to the provisions of applicable laws, no articles or similar regulations set out in any statute, or contained in any instrument made under any statute, concerning the internal regulation of companies shall apply to the Company and the following shall be the Articles of Association of the Company to the exclusion of all others.

### 3. Interpretation.

(a) In these Articles, unless the context otherwise requires, the following expressions shall have the following meanings:

- (i) «applicable law(s)» means the laws, statutes and regulations applicable to the Company in Ireland or Luxembourg, as may be amended from time to time.
- (ii) «these Articles» means these articles of association as originally adopted or as from time to time altered or varied (and «Article» means one of these Articles);
- (iii) the «Auditors» means the auditors for the time being of the Company;
- (iv) the «Company» means GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED, a limited liability company registered in Ireland with registered number 275294;
- (v) the «Directors» means the directors for the time being of the Company or those of them present at a duly convened meeting of directors of the Company at which a quorum is present, and «Director» means a director for the time being of the Company;
- (vi) «equity security» means a relevant share in the Company (other than a share shown in the memorandum to have been taken by a subscriber thereto or a bonus share) or a right to subscribe for, or to convert any securities into, relevant shares in the Company, and reference to the allotment of equity securities or of equity securities consisting of relevant shares of a particular class shall include references to the grant of a right to subscribe for, or to convert any securities into, relevant shares in the company or, as the case may be, relevant shares of a particular class, but shall not include references to the allotment of any relevant shares pursuant to such a right;
- (ix) «Ireland» means the Republic of Ireland;
- (x) «Luxembourg» means the Grand Duchy of Luxembourg;
- (xi) «member» means, in relation to any share, the member whose name is entered in the Register as the holder of the share;
- (xii) the «Register» means the register of members of the Company;
- (xiii) the «Secretary» means the secretary for the time being of the Company or any other person appointed to perform any of the duties of the secretary of the Company, including a joint, assistant or acting secretary;
- (xiv) «share» means any share (whether issued or unissued) in the capital of the Company;

## Part II - Share capital

### 4. Share Capital.

- (a) The authorised share capital of the Company is € 397,732.61 divided into 14,976 A Ordinary Shares of € 26,558.- each.
- (b) The issued share capital of the Company as at the date of adoption of these Articles is € 397,732.61 divided into 14,976 A Ordinary Shares of € 26,558.- each, each of which is fully paid up.

### 5. Authority to Allot Shares.

(a) Subject to the provisions of these Articles and to the provisions of applicable laws, the Directors are generally and unconditionally authorised to allot, grant options over or otherwise dispose of relevant securities to an amount equal to the authorised but unissued share capital of the Company at the date of adoption of these Articles to such persons, on such terms and conditions and at such times as they may consider to be in the best interests of the Company and its shareholders (but so that no share shall be issued at a discount) and to allot and issue any shares purchased by the Company in accordance with applicable laws and held as treasury shares.

(b) The authority granted to the Directors under the provisions of this Article shall only be exercised by the Directors in respect of the issue of shares to any person upon the approval by a majority of the shareholders representing at least 75% of the then issued share capital of the company.

The authority conferred by this Article shall expire on the fifth anniversary of the date of adoption of these Articles unless previously renewed, varied or revoked by the Company in general meeting.

### 6. Variation of Rights.

(a) Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or such restrictions as the members of the Company may from time to time by ordinary resolution determine.

(b) If at any time the share capital is divided into different classes of shares, the rights attached to any class may, whether or not the Company is being wound up, be varied or abrogated with the consent in writing of the holders of 75% of the issued shares of that class, or with the sanction of a special resolution passed at a separate general meeting of the holders of the shares of the class.

(c) The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking *pari passu* therewith.

**7. Pre-emption.** Any pre-emption provisions contained in applicable laws shall not apply to any allotment of the Company's equity securities provided always that the issue of equity securities is subject to the prior approval of members representing at least 75% of the Company's issued share capital. If the Company has a sole member, the prior approval of this sole member only shall be necessary.

**8. Purchase of Own Shares.**

(a) Subject to the provisions of and to the extent permitted by applicable laws, the Company may purchase any of its shares of any class and may cancel any shares so purchased or hold them as treasury shares with liberty to reissue any such share or shares as shares of any class or classes.

(b) The Company shall not be required to select the shares to be purchased on a pro rata basis or in any particular manner as between the holders of the shares of the same class or as between the holders of shares of different classes.

**9. Transfer of Shares.** No member shall transfer his shares to any person, other than another member or members of the Company, unless he has obtained the prior approval of members representing at least 75% of the Company's issued share capital. If the Company has a sole member, the sole member may transfer his shares to any person.

**10. Instrument of Transfer and Register of Members.**

(a) The transfer of shares must be in usual or common form and recorded by a notarial deed or under private seal.

(b) The Company maintains a register at its registered office, with a copy at its management seat, listing the members of the Company and recording all transfers of shares including the date of service or acceptance thereof.

**11. Approval of Transfers by Directors.** No transfer of any share in the capital of the Company (whether on a sale of such shares or transmission thereof by operation of law or otherwise howsoever) shall be registered unless such transfer is approved by resolution of the Directors.

**12. Calls on Shares.** Save in respect of the shares in issue at the date of adoption of these Articles (such shares being paid up in full):

(a) the Directors may from time to time make calls upon the members in respect of any moneys unpaid on their shares (whether on account of the nominal value of the shares or by way of premium) and not by the conditions of allotment thereof made payable at fixed times, provided that no call shall exceed one-fourth of the nominal value of the share or be payable at less than one month from the date fixed for the payment of the last preceding call, and each member shall (subject to receiving at least 14 days notice specifying the time or times and place of payment) pay to the Company at the time or times and place so specified the amount called on his shares. A call may be revoked or postponed as the Directors may determine.

(b) a call shall be deemed to have been made at the time when the resolution of the Directors authorising the call was passed and may be required to be paid by instalments.

**13. Forfeiture of Shares.**

(a) If a member fails to pay any call or instalment of a call on the day appointed for payment thereof, the Directors may, at any time thereafter during such time as any part of the call or instalment remains unpaid, serve a notice on him requiring payment of so much of the call or instalment as is unpaid together with any interest which may have accrued.

(b) If the requirements of any such notice as aforesaid are not complied with, any share in respect of which the notice has been given may at any time thereafter, before the payment required by the notice has been made, be forfeited by a resolution of the Directors to that effect.

(c) A forfeited share may be sold or otherwise disposed of on such terms and in such manner as the Directors think fit, and at any time before a sale or disposition the forfeiture may be cancelled on such terms as the Directors think fit.

**14. Alteration of Capital.**

(a) The members of the Company may from time to time by resolution passed in accordance with applicable laws increase the share capital by such sum, to be divided into shares of such amount, as the resolution shall prescribe.

(b) The members of the Company may by resolution passed in accordance with applicable laws:

(i) consolidate and divide all or any of its share capital into shares of larger amount than its existing shares;

(ii) subdivide its existing shares or any of them, into shares of smaller amount than is fixed by the memorandum of association subject, nevertheless, to the applicable laws;

(iii) cancel any shares which, at the date of the passing of the resolution, have not been taken or agreed to be taken by any person.

(c) The Company may by resolution passed in accordance with applicable laws reduce its share capital, any capital redemption reserve fund or any share premium account in any manner and with and subject to any incident authorised, and consent required, by applicable laws.

### Part III - General meetings

**15. Location of General Meetings.** All general meetings of the Company shall be held in Luxembourg provided that, in respect of annual general meetings, the provisions of applicable laws are complied with.

**16. Convening General Meetings.** The Directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition, or in default, may be convened by such requisitionists as provided for by applicable laws. If at any time there are not readily available sufficient Directors in Luxembourg capable of acting to form a quorum, any Director or any 2 members of the Company may convene an extraordinary general meeting in the same manner as nearly as possible as that in which meetings may be convened by the Directors.

#### 17. Notice of General Meetings.

(a) Subject to the applicable laws, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least and a meeting of the Company (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by 7 days' notice in writing at the least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given and shall specify the day, the place and the hour of the meeting and, in the case of special business, the general nature of that business and shall be given in manner, authorised by these regulations to such persons as are under the regulations of the company entitled to receive such notices from the Company.

(b) The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at the meeting.

**18. Conduct of Business.** All business shall be deemed special that is transacted at an extraordinary general meeting, and also all that is transacted at an annual general meeting, with the exception of declaring a dividend, the consideration of the accounts, balance sheets and the reports of the Directors and Auditors, the election of Directors in the place of those retiring, the re-appointment of the retiring Auditors and the fixing of the remuneration of the Auditors and fixing the remuneration of directors.

**19. Quorum.** No business shall be transacted at any general meeting of the Company unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business. Save as herein otherwise provided, two members present in person or by proxy shall constitute a quorum.

**20. Chairman.** The chairman, if any, of the board of Directors shall preside as chairman at every general meeting of the Company, or if there is no such chairman, or if he is not present within 15 minutes after the time appointed for the holding of the meeting or is unwilling to act, the Directors present shall elect one of their number to be chairman of the meeting.

**21. Determination of Resolutions.** At any general meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless before, or on the declaration of the result of, the show of hands, a poll is duly demanded. Unless a poll is so demanded, a declaration by the Chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost, or not carried by a particular majority and an entry to that effect in the minutes of the meeting, shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against the resolution.

**22. Right to Demand Poll.** A poll may be demanded by the Chairman or by any member present in person or by proxy. The demand for a poll may be withdrawn before the poll is taken but only with the consent of the Chairman, and a demand so withdrawn shall not be taken to have invalidated the result of a show of hands declared before the demand was made.

#### 23. Proxies.

(a) Votes may be given personally or by proxy.

(b) The instrument appointing a proxy shall be in a form acceptable to the Chairman of the meeting and shall be in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company.

(c) The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of that power or authority shall be deposited at the office or at such other place as is specified for that purpose in the notice convening the meeting, not less than 48 hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or, in the case of a meeting held at short notice, it shall be sufficient if the instrument appointing a proxy (and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of such power or authority) is deposited with the Chairman of the meeting immediately prior to the commencement of such meeting.

**24. Bodies Corporate Acting by Representatives at Meetings.** Any body corporate which is a member of the Company may by resolution of its Directors or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorised shall be entitled

to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

**25. Proxies re Short Notice Meetings.** Where any meeting of the Company is held at short notice pursuant to the applicable laws it shall be sufficient if the instrument appointing a proxy (and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of such power or authority) is deposited with the Chairman of the meeting immediately prior to the commencement of such meeting.

**26. Members' Resolutions in Writing.**

(a) Subject to the applicable laws, a resolution in writing signed by all the members for the time being entitled to attend and vote on such resolution at a general meeting (or being bodies corporate, by their duly authorised representatives) shall be as valid and effective for all purposes as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held, and if described as a special resolution shall be deemed to be a special resolution within the meaning of the applicable laws.

(b) A resolution in writing signed by all of the members for the time being entitled to attend and vote at general meetings of the shareholders may consist of several documents in the like form each signed by one or more members (or, being bodies corporate, by their duly authorised representatives). A document signed by a member of which a copy is transmitted by facsimile, email or other electronic means to the Company at its registered office shall be regarded as being signed by the member concerned.

**27. Members' Resolutions.** Subject to the foregoing Article:

(a) Members' resolutions shall be adopted at general meetings.

(b) In case of one single member, the single member assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

(c) Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class or classes of shares, on a show of hands every member present in person and every proxy shall have one vote, so, however, that no individual shall have more than one vote, and on a poll every member shall have one vote for each share of which he is the holder.

(d) Collective decisions are only validly taken if they are adopted at a general meeting by shareholders owning more than half of the share capital.

(e) Notwithstanding (d) above, resolutions to amend these Articles, including the amendment of the Company's share capital, and any other matters as required by applicable laws, may only be adopted by resolution of the members passed in accordance with applicable laws.

#### Part IV - Directors

**28. Directors' Powers.** The business of the Company is to be managed by two or more Directors to be appointed by the members of the Company.

**29. Right to Attend Meetings.** A Director shall not require a share qualification but nevertheless shall be entitled to receive notice of and to attend and speak at any general meeting of or any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company.

**30. Right to Vote at Meetings.** A Director may be interested in contract(s) or proposed contract(s) with the Company provided that he declares his interest at a meeting of the Directors and a Director may vote in respect of any contract, appointment or arrangement in which he is interested, and he shall be counted in the quorum present at the meeting.

**31. Other Directorships.** A Director of the Company may be or become a Director or other officer of, or otherwise interested in, any Company promoted by the Company or in which the Company may be interested as shareholder or otherwise, and no such Director shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a Director or officer of, or from his interest in, such other Company unless the Company otherwise directs.

**32. Other Positions with the Company.**

(a) A Director may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of auditor) in conjunction with his office of Director for such period and on such terms as to remuneration and otherwise as the Directors may determine, and no Director or intending Director shall be disqualified by his office from contracting with the Company either with regard to his tenure of any such office or place of profit or as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company in which any Director is in any way interested, be liable to be avoided, nor shall any Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement by reason of such Director holding that office or of the fiduciary relation thereby established.

(b) Any Director may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company, and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director; but nothing herein contained shall authorise a Director or his firm to act as auditor to the Company.

**33. Ad-hoc Agents.**

(a) The board of Directors may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad-hoc agents.

(b) The board of Directors will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**34. Alternate Directors.** Any Director may from time to time appoint any person who is approved by the majority of the Directors to be an alternate or substitute Director. The appointee, while he holds office as an alternate Director, shall be entitled to notice of meetings of the Directors and to attend and vote thereat as a Director and shall not be entitled to be remunerated otherwise than out of the remuneration of the Director appointing him. Any appointment under this regulation shall be effected by notice in writing given by the appointer to the Secretary. Any appointment so made may be revoked at any time by the appointer or by a majority of the other Directors or by the Company in general meeting. Revocation by an appoint shall be effected by notice in writing given by the appointer to the Secretary.

**35. Regulation and Convening of Directors' Meetings.**

(a) Subject to the provisions of these Articles, the Directors may regulate their proceedings as they think fit. Any Director may call a meeting of the Directors. Any Director may waive notice of any meeting and any such waiver may be retrospective.

(b) Notice of a meeting of the Directors shall be deemed to be duly given to a Director if it is given to him or her personally or sent in writing by delivery, post, telefax, electronic mail or any other means of communication approved by the Directors to him or her at his or her last known address or any other address given by him or her to the Company for this purpose.

**36. Location of Directors' Meetings.** All meetings for the transaction of the business of the Directors shall be convened and held in Luxembourg.

**37. Quorum for Directors' Meetings.** The quorum for the transaction of the business of the Directors may be fixed by the Directors and unless so fixed at any other number shall be two. A person who holds office only as an alternate Director shall, if his or her appointor is not present, be counted in the quorum but, notwithstanding that such person may act as alternate Director for more than one Director, he or she shall not count as more than one for the purposes of determining whether a quorum is present.

**38. Voting at Directors' Meetings.**

(a) Questions arising at any meeting of Directors shall be decided by a majority of votes. Each Director (or his alternate) present and voting shall have one vote. Where there is an equality of votes, the chairman of the meeting shall have a second or casting vote.

(b) Each Director present at a meeting of Directors shall, in addition to his or her own vote, be entitled to one vote in respect of each other Director not present at the meeting who shall have authorised him or her (the «Authorised Director») in respect of such meeting to vote for such other Director in the absence of such other Director, provided that such Director has not appointed an alternate Director and that alternate Director is present at the meeting.

**39. Directors' Resolutions in Writing.** A resolution or other document in writing signed by all the Directors entitled to receive notice of a meeting of Directors or of a committee of Directors shall be as valid as if it had been passed at a meeting of Directors or (as the case may be) a committee of Directors duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more Directors (or their duly appointed alternates). A document signed by a Director of which a copy is transmitted by facsimile, email or other electronic means to the Company at its offices shall be regarded as being signed by the Director concerned.

**40. Participation in Meetings.** Any Director (or his alternate) may participate in a meeting of the Directors or any committee of the Directors by means of conference telephone or other telecommunications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other speak and such participation in a meeting shall constitute presence in person at the meeting and shall count towards the quorum.

**41. Eligibility for Appointment.**

(a) A person shall not be eligible for appointment as a Director of the Company if he or she is resident in Ireland or tax resident in Ireland.

(b) No person shall be appointed a Director at any general meeting unless he or she is recommended by the Directors or not less than three nor more than twenty-one days before the date appointed for the meeting, notice executed by a member qualified to vote at the meeting has been given to the Company of the intention to propose that person for appointment.

**42. Vacation of Office.** The office of a Director shall be vacated if the Director:

- (a) becomes resident or tax resident in Ireland;
- (b) ceases to be a Director by virtue of any provision of applicable law or he becomes prohibited by law from being a director;
- (c) is adjudged bankrupt in Ireland, Luxembourg or in any other part of the World or makes any arrangement or composition with his or her creditors generally;

(d) in the opinion of all his or her co-Directors becomes incapable by reason of mental disorder of discharging his or her duties as Director;

(e) resigns such office by notice in writing to the Company;

(f) is convicted of an indictable offence (other than an offence under the Road Traffic Acts for which he or she is not sentenced to imprisonment and actually imprisoned) unless the Directors otherwise determine; or

(g) is removed from office by a resolution duly passed by the members of the Company under the provisions of the next two succeeding Articles hereof.

#### **43. Appointment and Removal of Directors.**

(a) A member or members holding a majority in nominal value of the issued shares for the time being conferring the right to vote at general meetings of the Company shall have power from time to time and at any time to:

(i) appoint any person or persons as a Director or Directors either to fill a vacancy or as an additional Director, provided that such person is not resident or tax resident in Ireland; and

(ii) to remove from office any Director howsoever appointed.

Any such appointment or removal shall be effected by an instrument in writing signed by or on behalf of all of the members making the same in accordance with the foregoing power and shall take effect upon lodgment at the registered office of the Company or upon the delivery of the same to the Secretary (whichever shall first occur). The instrument may consist of several instruments each executed by or on behalf of one or more of the appointers or a combination of both.

(b) If the Directors are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole member, or in case of plurality of members, by the members acting under their joint signatures.

**44. General Meeting Powers.** In addition to and without prejudice to the provisions of the Companies Acts, the Company may by ordinary resolution remove any Director before the expiration of his or her period of office notwithstanding anything in these regulations or in any agreement between the Company and such Director. Any such removal shall be without prejudice to any claim such Director may have for damages for breach of any contract of service between him or her and the Company. The Company may by ordinary resolution appoint another person in place of any Director so removed from office.

**45. Voting Powers.** The Directors may exercise the voting powers conferred by the shares of any other company held or owned by the Company in such manner and in all respects as they think fit.

**46. Directors' Remuneration & Expenses.** The remuneration of the Directors shall from time to time be determined by the Company in general meeting. Such remuneration shall be deemed to accrue from day to day. The Directors may also be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of the Directors or any committee of the Directors or general meetings of the Company or in connection with the business of the Company.

### **Part V - Powers of directors**

**47. Borrowing Powers.** The members of the Directors may exercise all the powers of the Company to borrow money, and to mortgage or charge its undertaking, property and uncalled capital or any part thereof and to issue debentures, debenture stock and other securities, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party. Debentures, debenture stock and other securities may be made assignable free from any equities between the Company and any person to whom the same may be issued. Any debentures or debenture stock may be issued at a discount, premium or otherwise and with any special rights as to redemption, surrender, drawings, allotment of shares, attending and voting at general meetings of the Company, appointment of Directors or otherwise.

**48. Cheques, etc.** All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for moneys paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, by such person or persons and in such manner as the Directors shall from time to time by resolution determine.

**49. Secretary.** Subject to applicable laws, the Secretary shall be appointed by the Directors for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any Secretary so appointed may be removed by them.

**50. The Seal.** The seal shall be used only by the authority of the Directors or of a committee of Directors authorised by the Directors in that behalf, and every instrument to which the seal shall be affixed shall be signed by a Director and shall be countersigned by the Secretary or by a second Director or by some other person appointed by the Directors for the purpose.

**51. Instruments in writing.** Subject to the provisions of applicable laws, any instrument in writing (not being a deed under seal) signed by two or more Directors of the Company may be relied upon by a third party as being validly executed for and on behalf of the Company.

### **Part VI - Dividends and reserves**

**52.** The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the Directors.

**53.** The Directors may from time to time pay to the members such interim dividends as appear to the Directors to be justified by the profits of the Company in accordance with the provisions of applicable laws.

**54.** No dividend shall be paid otherwise than out of profits.

**55.** Subject to the rights of persons, if any, entitled to shares with special rights as to dividend, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid or credited as paid on the shares in respect whereof the dividend is paid, but no amount paid or credited as paid on a share in advance of calls shall be treated for the purposes of this Article as paid on the share. All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid or credited as paid on the shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid; but if any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as from a particular date, such share shall rank for dividend accordingly.

**56.** Any general meeting declaring a dividend or bonus may direct payment of such dividend or bonus wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular of paid up shares, debentures or debenture stock of any other Company or in any one or more of such ways, and the Director shall give effect to such resolution, and where any difficulty arises in regard to such distribution, the Directors may settle the same as they think expedient, and in particular may issue fractional certificates and fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any members upon the footing of the value so fixed, in order to adjust the rights of all the parties, and may vest any such specific assets in trustees as may seem expedient to the Directors.

### **Part VII - Capitalisation of profits**

**57.** The members of the Company in general meeting may, upon the recommendation of the Directors, resolve that any sum for the time being standing to the credit of any of the Company's reserves (including any capital redemption reserve fund or share premium account) or to the credit of profit and loss account be capitalised and applied on behalf of the members who would have been entitled to receive the same if the same had been distributed by way of dividend and in the same proportions either in or towards paying up amounts for the time being unpaid on any shares held by them respectively or in paying up in full unissued shares or debentures of the Company of a nominal amount equal to the sum capitalised (such shares or debentures to be allotted and distributed credited as fully paid up to and amongst such holders in the proportions aforesaid) or partly in one way and partly in another, so however, that the only purpose for which sums standing to the credit of the capital redemption reserve fund or the share premium account shall be applied shall be those permitted by the applicable laws.

**58.** The company in general meeting may on the recommendation of the Directors resolve that it is desirable to capitalise any part of the amount for the time being standing to the credit of any of the company's reserve accounts or to the credit of the profit and loss account which is not available for distribution by applying such sum in paying up in full unissued shares to be allotted as fully paid bonus shares to those members of the company who would have been entitled to that sum if it were distributed by way of dividend (and in the same proportions), and the directors shall give effect to such resolution.

**59.** Whenever such a resolution is passed in pursuance of Article [45] or [46], the Directors shall make all appropriations and applications of the undivided profits resolved to be capitalised thereby and all allotments and issues of fully paid shares or debentures, if any, and generally shall do all acts and things required to give effect thereto with full power to the Directors to make such provision as they shall think fit for the case of shares or debentures becoming distributable in fractions (and, in particular, without prejudice to the generality of the foregoing, to sell the shares or debentures represented by such fractions and distribute the net proceeds of such sale amongst the members otherwise entitled to such fractions in due proportions) and also to authorise any person to enter on behalf of all the members concerned into an agreement with the Company providing for the allotment to them respectively credited as fully paid up of any further shares or debentures to which they may become entitled on such capitalisation or, as the case may require, for the payment up by the application thereto of their respective proportions of the profits resolved to be capitalised of the amounts remaining unpaid on their existing shares and any agreement made under such authority shall be effective and binding on all such members.

### **Part VIII - Winding-up**

**60.** If the Company is wound up, the liquidator may, with the sanction of a special resolution of the Company and any other sanction required by the provisions of applicable laws, divide among the members in specie or kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may, for such purpose, set such value as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the members or different classes of members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the contributories as

the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no member shall be compelled to accept any shares or other securities whereon there is any liability.

## Part IX - General

### 61. Notices.

(a) A notice or other document to be given, served or delivered in pursuance of these Articles or otherwise may be given to, served on or delivered to any member or Director by the Company:

(i) by handing it to the member or his or her authorised agent;

(ii) by leaving it at the registered address of the member;

(iii) by sending it by post in a pre-paid cover addressed to the member or the Director at his or her registered address;  
or

(iv) by sending it by telefax or electronic message to the number or address or one of the numbers and/or addresses (if any) which the member or the Director may have furnished to the Company for the purposes of notices and/or documents being given, served or delivered to him or her.

(b) Where a notice or document is given, served or delivered pursuant to sub-paragraph (a) (i) or (ii), the giving, service or delivery shall be deemed to have been effected at the time when it was handed to the member or the Director, or his or her authorised agent, or left at the member's registered address (as the case may be).

(c) Where a notice or document is given, served or delivered pursuant to sub-paragraph (a) (iii), the giving, service or delivery shall be deemed to have been effected at the expiration of twenty four hours after the cover containing it was posted. In proving such service or delivery it shall be sufficient to prove that such cover was properly addressed, stamped and posted.

(d) Where a notice or document is given, served or delivered pursuant to sub-paragraph (a) (iv), the giving, service or delivery shall be deemed to have been effected at the time of transmission of the telefax or electronic message. In proving such service or delivery it shall be sufficient to prove that the machine or equipment sending such telefax or electronic message generated a proper transmission report showing a good transmission of such telefax or electronic message.

**62. Effect of Prior Notices.** Every person who, by operation of law, transfer, or other means shall become entitled to any share shall be bound by every notice or other document which, previous to his or her name and address being entered on the register in respect of such share, shall have been given to the person in whose name the share shall have been previously registered.

**63. Notice to Deceased Shareholders.** Any notice or document sent by post to the registered address of any member in pursuance of these presents shall, notwithstanding that such member be then deceased, and whether or not the Company have notice of his or her decease, be deemed to have been duly served in respect of any shares held by such member (whether solely or jointly with another person or persons) until some other person or persons be registered in his or her stead as the holder or joint holders thereof, and such service shall for all purposes of these presents be deemed a sufficient service of such notice or document on his or her executors or administrators, and all persons (if any) jointly interested with him or her in any such share.

**64. Signature to Notices.** The signature to any notice to be given by the Company may be written or printed.

**65. Indemnity.** Subject to the provisions of applicable laws, every Director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against all losses or liabilities which he or she may sustain or incur in or about the execution of the duties of his or her office or otherwise in relation thereto.

**66. Secrecy.** No member shall be entitled to require discovery of or any information respecting any detail of the trading of the Company or any matter which is or may be in the nature of a trade secret, mystery of trade, or secret process which may relate to the conduct of the business of the Company, and which, in the opinion of the Directors, it would be inexpedient in the interests of the members of the Company to communicate to the public.

### 67. Interpretation.

(a) Save as otherwise provided herein, any reference to an Article, paragraph or sub-paragraph shall be a reference to an Article, paragraph or sub-paragraph (as the case may be) of these Articles and any reference in an Article to a paragraph or sub-paragraph shall be a reference to a paragraph or sub-paragraph of the Article or paragraph in which the reference is contained, unless it appears from the context that a reference to some other provision is intended.

(b) In these Articles, the masculine gender shall include the feminine and neuter and the singular number shall include the plural and vice versa and references to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships.

**68. Captions.** The captions to these Articles are inserted for convenience of reference only and shall not be considered a part of or affect the interpretation or construction of these Articles of Association.

IX. The shareholder resolves with effect as of the above-mentioned date, to fix the Luxembourg address of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

X. The shareholder confirms that the following persons have been appointed as directors of the Company:



- Gérard Becquer, company manager, born on April 29, 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

- Sylvie Duveusart-Marquant, company manager, born on September 28, 1964 in Tournai, Belgium, with professional address at 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre;

- Paul James Lawrence, company manager, born on January 27, 1970 in Fort Collins, Colorado, USA, with professional address at 9002 North River Road, Tampa, Florida, USA 33626;

XI. The shareholders confirm that ERNST & YOUNG of Harcourt Centre, Harcourt Street, Dublin 2 is the statutory auditor of the Company.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the Migration are estimated at 6,000.- Euros.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- GERDAU AMERISTEEL CORPORATION, ayant son siège social au 1801 Hopkins, Street South, Whitby, Ontario, LIN 5T1, Canada,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement la seule associée de GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous la loi d'Irlande, ayant son siège social à Kildress House, Pembroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande.

II. Que la Société a actuellement un capital social de EUR 397.732,61, représenté par 14.976 actions de EUR 26.558,- chacune, toutes entièrement libérées.

III. Que les documents suivants ont été présentés au notaire:

- (1) Une copie certifiée conforme de l'actuel «mémoire» et des statuts de la Société;
- (2) Une copie certifiée conforme d'un certificat concernant la Société;
- (3) Une copie certifiée conforme du procès verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 mars 2007;
- (4) Une copie certifiée conforme de la résolution des associés de la Société en date du 16 mars 2007;
- (5) Un rapport de l'apport en nature établie par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l. en date du 16 mars 2007, et
- (6) Une opinion juridique délivrée par un avocat irlandais certifiant que la Société peut transférer son siège de gestion effectif d'Irlande au Luxembourg, c'est-à-dire, sans rupture de personnalité juridique; et

IV. Les gérants ont décidé le 15 mars 2007, comme cité en III (3) ci-dessus de transférer le siège de direction effective et de contrôle de la Société hors d'Irlande, et d'établir le siège de direction effective et de contrôle de la Société dans la municipalité de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

V. L'associé confirme, autant que nécessaire, la décision de transférer, avec effet à la date susmentionnée, le siège de direction effective et de contrôle de la Société hors d'Irlande, et d'établir le siège de direction effective et de contrôle de la Société dans la municipalité de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

VI. L'associé décide, avec effet à la date susmentionnée, d'adopter et de confirmer (conformément à la loi luxembourgeoise) la forme juridique luxembourgeoise de la Société, à savoir une société à responsabilité limitée et par conséquent d'adopter la nationalité luxembourgeoise à compter de la même date.

VII. L'associée unique décide d'approuver le rapport émis le 16 mars 2007, pour le réviseur indépendant ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, chargé de l'évaluation de la Société, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the shareholders' equity of the Company (EUR 109,516.-), represented by the share capital amounting to EUR 397,733.- divided into 14,976 A ordinary shares with a nominal value of EUR 26,558.- each, plus related share premium amounting to EUR 16,694.- less negative earnings amounting to EUR 304,911.-.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VIII. Les associés ont décidé, avec effet à la date susmentionnée, de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour leur conférer la teneur suivante:

*Memorandum of association of GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED*

1. La dénomination sociale de la Société est GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED.

2. L'objet pour lequel la Société a été constituée est:

A. (i) Poursuivre toutes les activités suivantes, en tant qu'acheteurs, vendeurs, importateurs, exportateurs, manufacturiers, inventeurs, promoteurs, gérants, propriétaires, distributeurs, contractants, agents de maintenance, réparateurs, offreurs de services, bailleurs, locataires, loueurs, consultants, agents et fournisseurs de tous biens, produits et services normalement donnés ou fournis; publicitaires, contractants agricoles, marchands d'art et d'antiquités, commissaires-pri-seurs, boulangers, salons de coiffure, vendeurs de bétail et d'animaux de race, libraires, relieurs, constructeurs, maîtres d'œuvre et sous traitants, cafetiers, tapissiers et les produits de ménagers en général, traiteurs, chimistes, activités d'ha-billage, confectionneurs, nettoyeurs, activités informatiques, porteurs, activités artisanales, électriciens électroniciens mécaniciens chauffagistes plombiers et ingénieurs civils, agents immobiliers et de l'emploi, activités de loisirs et de diver-tissements, éducateurs, services financiers, commerce de chaussures, pétroliers, services de fret, forestiers, agriculteurs, vendeurs de voitures et de motos, propriétaires de garages, hôteliers, activités de transport, investisseurs, quincailliers, enquêteurs, bijoutiers, laboratoires, activités de management, activités dans le domaine de l'alimentation, fournisseurs d'équipements et de machines, services de marketing, marchands, activités de poissonnerie et produits de la mer, débiteurs de boissons, peintres, imprimeurs, éditeurs, sociétés immobilières, exploitants de carrières, restaurateurs, services de sécurité, commerçants, géomètres, services audiovisuels (studio, télévision, vidéo), fournisseurs de bois, vendeurs, trans-porteurs, agents de voyages, fenêtriers, magasiniers, éboueurs, agents d'assurance.

(ii) Poursuivre des activités en tant que manufacturier, importateur, exportateur, acheteur, vendeur, (que ce soit en gros ou en détail), entrepositaire, distributeur et fournisseur et vendeur de biens et d'articles de toute description (con-sommables ou autres) et destinés à une utilisation domestique, industrielle, commerciale ou agricole.

(iii) Poursuivre, fournir et exécuter tout service ou contrat de service qui sera nécessaire ou jugé utile dans le cadre des affaires de la Société.

(iv) Acquérir et exécuter toute autre activité qui semble propice à la réalisation des activités susmentionnées, ou qui semble directement ou indirectement améliorer la valeur ou rendre plus profitable tout bien ou droit de la Société.

B. Acheter, louer à bail ou en échange, engager ou par tout autre moyen, acquérir et protéger, toute propriété propre, location, ou autre propriété, ou tout autre patrimoine ou intérêt, tout terrains, bâtiments, routes, voies ferrées, ponts, voies d'eau, avions, vaisseaux, véhicules, machines, engins, plantations, stocks vivants et morts, droits, brevets, droit de dépôt, marques, brevets d'inventions, dessins enregistrés, protections et concessions, licences, stock et tout autre pro-priété ou droit naturel ou personnel qui peut sembler nécessaire, avantageux ou utile à la Société.

C. Construire, ériger, modifier, élargir, démolir, raser, maintenir, tout bâtiments, routes, voies ferrées, ponts, murs, barrières, talus, réservoirs, voies d'eau et poursuivre tout travaux préliminaires ou associés; ou contracter, sous-traiter ou se joindre à d'autres pour poursuivre ou compléter les travaux susmentionnés et travailler, gérer et contrôler ces activités seule ou avec toute personne, société ou entreprise.

D. Emprunter, augmenter ou sécuriser les paiements de manière que la Société estimera appropriée, et en particulier par l'émission d'obligations, d'obligations sans garantie, actions, valeurs boursières de toutes sortes et nantir et garantir ces emprunts par engagement de la Société ou sous n'importe quel bien et droit spécifique, présent et futur, de la Société, incluant son capital social non appelé ou par tout autre moyen.

E. De cautionner, appuyer ou garantir soit par engagement personnel ou par hypothèque ou nantissement tout ou partie de l'entreprise, la propriété des actifs, présents et futurs, du capital de la Société, l'exécution et le paiement de tout contrat, engagement, ou dette de la Société ou toute autre personne ou société avec laquelle la Société a des affaires ou tout entreprise dans laquelle le Société est intéressée, directement ou indirectement, et en particulier donner des garanties pour toute dette, engagement ou obligation de toute société qui est pour le moment une société mère ou une filiale de la Société ou d'une autre filiale de la Société.

F. Payer ou rémunérer toute personne, entreprise ou société pour les services rendus pour et au nom de la Société et payer tout droit, charge et dépense encourue en relation avec la promotion et la constitution de la Société soit par des paiements en monnaie soit par l'attribution d'actions ou de titres de la Société entièrement libérées ou non. Ouvrir et faire fonctionner des comptes bancaires dans tout pays.

G. Investir, s'occuper des fonds de la Société qui ne sont pas immédiatement requis par l'objet de son activité en dépôts ou titres et de toute autre monnaie considérées comme opportune.

H. Retirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissance, garantie, obligation et toute autre instrument négociable et transférable.

I. Développer, améliorer, gérer, cultiver, échanger, louer, ou également hypothéquer, nantir, vendre, disposer de, tirer partie, concéder des droits et privilèges en relation avec, ou autrement échanger totalement ou partiellement la propriété et les droits de la Société.

J. Avancer, déposer ou prêter des fonds, des titres et des biens à toute personne et selon des termes qui semblent opportuns.

K. Entrer dans toute relation contractuelle avec toute personne, entreprise, société ou gouvernement ou autorité gouvernementale ou autorité qui semble être propice à la réalisation de l'objet de la Société, et obtenir, promouvoir et obtenir de toute personne, entreprise, société, gouvernement ou autorité gouvernementale ou autorité, tout contrat, concession, privilège, charte, décret et droit que la Société estimera nécessaire, et poursuivre, exercer et se conformer avec tout contrat, concession, privilège, charte, décret et droit.

L. Agir en tant qu'agent, courtier, et administrateur pour toute personne, entreprise ou société et établir des agences et des succursales et nommer des agents et tout autre personnel pour assister dans la conduite ou l'extension des activités de la Société.

M. Pourvoir au bien-être des personnes employées par ou précédemment employées ou détenant un mandat dans la Société, et fournir des pensions, allocations, gratifications, bonus ou autre paiements aux gérants, ex-gérants, employés et anciens employés ou les personnes dépendantes ou liées à ces personnes; établir et contribuer à des pensions et autres régimes de prévoyance pour les bénéficiaires de ces personnes; former, souscrire à ou aider des associations, des bénévoles, des religieux, ou autres institutions et inciter à la création et au maintien d'associations ou autres établissements afin de promouvoir les intérêts de la Société ou de ses gérants, ex-gérants, employés, anciens employés ou personnes dépendantes ou liées.

N. Acheter ou acquérir et reprendre tout ou partie de l'activité, propriété, goodwill, actifs, dettes, et transactions de toute personne, entreprise, ou société poursuivant toute activité que la Société est autorisée à poursuivre.

O. Entreprendre et exécuter la mission de mandataire, représentant, administrateur, courtier, secrétaire, comité ou avocat pour tout objectif et soit seul ou conjointement avec d'autres, et généralement d'entreprendre, réaliser et exécuter toute activité de toute sorte et tout mandat.

P. Accepter les paiements pour tout bien, actif ou droit aliéné ou échangé ou pour n'importe quel service rendu par la Société, dans toutes formes et dans des termes qui pourront être déterminés par la Société.

Q. Etablir, promouvoir ou assister par tout moyen toute société et promouvoir ou assister par tout moyen toute personne ou entreprise dans l'objectif d'acquérir tout ou partie des biens et ou dettes ou pour poursuivre tout objet de cette société ou pour inciter ou s'opposer à toutes mesures ou demandes qui peuvent être considérées comme nécessaires, avantageuses ou utiles pour la Société.

R. Souscrire, accepter, acheter ou vendre ou acquérir autrement, marchander, disposer ou détenir des actions ou autres intérêts ou valeurs boursières de toute Société poursuivant ou souhaitant poursuivre toute activité prévue par ses statuts ou poursuivant une activité pouvant bénéficier à la Société.

S. Acheter, racheter, détenir, réémettre, vendre ou négocier autrement des actions de la Société d'une manière telle que la loi le permet.

T. Entrer dans toute association ou relation contractuelle ou arrangement visant au partage de bénéfices avec toute société ayant un objet similaire ou en partie similaire à celui de la Société et entreprendre toute mission considérée comme nécessaire par la Société.

U. Distribuer en espèces ou autrement comme il peut être décidé, tout actif de la Société parmi ses associés et en particulier les parts sociales, obligations, ou tout autre titre de n'importe quelle société appartenant à la Société ou par lequel la Société a le pouvoir de disposition.

V. Faire en sorte que la Société soit enregistrée dans n'importe quel endroit du monde hors d'Irlande.

W. Poursuivre toute activité accessoire ou opportune pour faciliter la réalisation de n'importe lequel de ses objets.

Le mot «société», excepté dans les cas où il a été utilisé en référence à la Société, devra être compris comme incluant toute société de personnes, qu'elle soit constituée ou non ou domiciliée et enregistrée en Irlande ou n'importe où ailleurs.

Il est expressément déclaré que chacun des sous paragraphes antérieurs de cette clause doit être regardé comme indépendant des autres sous paragraphes et qu'aucun des objets mentionnés dans un sous paragraphe ne doit être considéré comme secondaire aux objets mentionnés dans tout autre sous paragraphe.

Sous réserve toujours que les dispositions de cette clause soient sujettes à l'obtention par la Société, là ou il est nécessaire pour la poursuite de tout objet, d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation quand cela est exigé par la loi.

3. La responsabilité des associés est limitée.

4. Le capital social autorisé de la Société est de EUR 397.732,61 divisé en 14.976 parts sociales ordinaires de EUR 26,558.- chacune.

## Partie I - Préliminaire

### 1. Société.

(a) La Société a été constituée et est enregistrée en Irlande et aussi au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant une durée indéterminée.

(b) La société a son siège social à Kildress House, Pelmbroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande. Le centre de direction effective de la Société est situé à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

(c) La Société est une société de personnes et par conséquent:

(i) le droit de transférer les parts sociales est limité comme décrit ci-après:

(ii) le nombre d'associés de la Société (à l'exclusion des personnes qui sont employées par la Société ou des personnes qui, ayant été des anciens employés de la Société, ont été pendant cet emploi, et ont continué d'être après la fin de cet emploi, associés de la Société) est limité à quarante, néanmoins si deux ou plusieurs personnes détiennent conjointement une ou plusieurs parts sociales de la Société, elles doivent, aux fins de respect de cette clause, être considérées comme un associé unique;

(iii) toute proposition faite aux tiers de souscrire à toute part sociale ou obligation de la Société est interdite; et

(iv) la Société n'a pas le pouvoir d'émettre des certificats de parts sociales au porteur.

**2. Réglementations applicables.** Sous réserve des dispositions des lois applicables, aucun article ou autre réglementation similaire mis en place par tout règlement, ou contenu dans tout instrument en application de tout règlement, relatif aux réglementations internes des sociétés ne doit être appliqué à la Société et les articles suivants sont les Statuts de la Société excluant tout autre.

### 3. Interprétations.

(a) Dans ces statuts, sauf si le contexte le requiert autrement, les expressions suivantes devront être comprises comme suit:

(i) «loi applicable» signifie les lois, règlements, ou ordonnances applicables à la Société en Irlande ou au Luxembourg, comme étendus, modifiés, remplacés, ou amendés dans le temps;

(ii) «ces Statuts» signifie ces statuts comme adoptés à l'origine ou altérés et modifiés dans le temps (et «Article» signifie un article de ces statuts);

(iii) les «Auditeurs» signifie les auditeurs de la Société;

(iv) la «Société» signifie GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED, une société à responsabilité limitée enregistrée en Irlande sous le numéro 275294;

(v) les «Gérants» signifie les gérants de la société ou ceux d'entre eux présents au conseil de gestion de la Société lorsque le quorum est atteint, et «Gérant» signifie un gérant de la Société;

(vi) «valeur mobilière» signifie une part sociale de la Société (autre qu'une part sociale mentionnée dans le memorandum ayant été souscrite ou une part sociale avec droits spéciaux) ou un droit pouvant être souscrit, ou toute valeur pouvant être convertie, en parts sociales de la Société, et la référence à l'allocation de valeurs mobilières ou de valeurs mobilières consistant en parts sociales d'une classe particulière doit être interprétée comme incluant l'allocation du droit de souscrire, ou de convertir toute valeur mobilière en parts sociales de la Société ou, si tel est le cas, en parts sociales de classes particulières, mais ne doit pas être interprétée comme incluant l'allocation des parts résultant de ce droit;

(vii) «Irlande» signifie la République d'Irlande;

(ix) «Luxembourg» signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

(x) «associé» signifie, en relation avec toute part sociale, l'associé dont le nom est enregistré sur le Registre en qualité de détenteur de parts sociales.

(xi) le «Registre» signifie le registre des associés de la Société;

(xii) le «Secrétaire» signifie le secrétaire de la Société ou toute autre personne nommée pour exécuter les tâches du secrétaire de la Société, incluant un co-secrétaire, un assistant ou un suppléant au secrétaire;

(xiii) «part sociale» signifie toute part sociale (émise ou non émise) du capital social de la Société.

## Partie II - Capital social

### 4. Capital social.

(a) Le capital social autorisé de la Société est de EUR 397.732,61, divisé en 14.976 parts sociales ordinaires de EUR 26.558,- chacune.

(b) Le capital social émis de la Société à la date de l'adoption de ces statuts est de EUR 397.732,61, représenté par 14.976 parts sociales ordinaires de EUR 26.558,- chacune, entièrement libérées.

### 5. Possibilité d'allouer des titres.

(a) Sous réserve des dispositions de ces Statuts et des dispositions des lois applicables, les gérants sont autorisés, généralement et sans condition, à allouer, offrir des options sur et disposer autrement, des titres dans la limite d'un montant équivalent au capital autorisé mais non émis de la Société à la date de l'adoption de ces Statuts, au profit de toute personne, dans les termes et conditions et au moment qu'ils considèrent être dans le meilleur intérêt pour la Société

et ses associés (cependant aucune part ne doit être émise à un prix réduit) et d'allouer et émettre toute part sociale achetée par la Société dans le respect des lois applicables et détenues comme parts sociales propres.

(b) Les pouvoirs donnés aux gérants aux termes de cet Article ne peuvent être exercés que par les gérants concernant des parts sociales à émettre au profit de toute personne, et avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins 75% des parts sociales alors émises par la Société.

(c) Les pouvoirs conférés par cet Article expireront au quinzième anniversaire de la date d'adoption de ces Statuts sauf s'ils ont été précédemment renouvelés, modifiés ou révoqués par la Société en assemblée générale.

#### **6. Variation des Droits.**

(a) Sans préjudice des droits particuliers octroyés précédemment aux détenteurs de parts sociales existantes, toute part peut être émise avec un droit préférentiel ou tout autre droit particulier, ou avec des restrictions portant soit sur le dividende soit sur tout autre revenu du capital social, lorsque les associés de la Société l'autorisent par résolution ordinaire.

(b) Si à un moment le capital social est divisé en différentes classes de parts sociales, les droits attachés à toute classe peuvent, que la Société soit en liquidation ou non, être modifiés ou abrogés avec l'accord des détenteurs de 75% des parts sociales émises de la classe, ou avec l'adoption d'une résolution par une assemblée générale des détenteurs des parts sociales de cette classe.

(c) Les droits conférés aux détenteurs de parts sociales de toute classe émises avec un droit préférentiel ou tout autre droit ne peuvent pas, sauf disposition contraire expressément prévue dans les termes d'émission des parts de cette classe, être considérés comme modifiables par la création ou l'émission de parts sociales supplémentaires qui auront le même rang que cette classe.

**7. Droit de préemption.** Toute disposition sur le droit préférentiel de souscription prévue par la loi applicable ne s'appliquera pas à toute allocation de titres ou parts de la Société à condition que l'émission des titres ou parts soit soumise à l'approbation préalable des associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société. Si la Société a un associé unique, l'approbation préalable de ce seul associé est nécessaire.

#### **8. Pouvoir d'acheter ses propres parts sociales.**

(a) Sous réserve des dispositions de la loi applicable, la Société peut acheter ses propres parts sociales, toute part sociale de toute classe, et peut annuler toute parts sociale ainsi achetée ou les conserver comme parts de trésorerie avec la liberté de retourner toutes ces parts ou parts comme parts de toute classe.

(b) La Société ne devra pas sélectionner les parts qui seront rachetées en fonction d'un pro rata ou de toute autre manière entre les détenteurs de parts de même classe ou entre les détenteurs de parts de différentes classes.

**9. Transfert de parts sociales.** Aucun associé ne peut transférer ses parts à quiconque, autre qu'un ou plusieurs, associés sans avoir obtenu l'autorisation préalable des associés représentant au moins 75% du capital social de la Société. Si la Société n'a qu'un seul associé, l'associé unique peut céder ses parts librement.

#### **10. Forme du transfert de parts sociales et Registre des associés.**

(a) Le transfert de parts sociales doit être réalisé dans des formes usuelles et être exécutés par un acte notarié ou sous seing privé.

(b) La Société tient un registre à son siège social, avec une copie à son siège de gestion effective, listant les associés de la Société et enregistrant tous les transferts de parts avec la date de service ou d'accord.

**11. Accord des transferts par les Gérants.** Aucun transfert de parts sociales de la Société (en vente ou en transmission par application de la loi ou autrement) ne peut être enregistré sans avoir été approuvé par résolution des gérants.

**12. Appel en libération des parts sociales.** Excepté pour les parts sociales émises à la date d'adoption de ces Statuts (ces parts étant libérées en intégralité):

(a) les Gérants peuvent à tout moment émettre aux associés un appel en libération des parts sociales non entièrement libérées (soit au regard de la valeur nominale des parts sociales soit par voie de prime) et non pour les parts émises avec une date de paiement déterminé, étant précisé qu'aucun appel ne peut excéder un quart de la valeur nominale de la part sociale ou être payable moins d'un mois avant la date fixée pour le paiement du précédent dernier appel, et chaque associé peut (sous réserve de recevoir une notification préalable d'au moins 14 jours spécifiant le ou les dates et lieu de paiement) payer à la Société à la date ou aux dates et lieu ainsi précisés la somme appelée sur les parts. Un appel en libération peut être révoqué ou ajourné par les Gérants.

(b) un appel sera considéré comme fait le jour où la résolution des Gérants, autorisant cet appel, est adoptée et peut être requis d'être payé par acomptes.

#### **13. Déchéance de parts sociales.**

(a) Si un associé manque au paiement d'un appel en libération ou d'un acompte d'un appel en libération le jour fixé pour le paiement, les Gérants peuvent, à tout moment et aussi longtemps que l'appel ou l'acompte demeure impayé, émettre un ordre lui enjoignant de payer le montant de l'appel ou de l'acompte impayé augmenté de l'intérêt qui peut être échu.

(b) Si les spécifications de l'ordre de paiement mentionné ci-dessus ne sont pas respectées, toute part sociale pour laquelle l'ordre de paiement a été émis, peut à tout moment, avant que le paiement ne soit réalisé, être déchu par une résolution des Gérants à cet effet.

(c) Une part sociale déchu peut être vendue ou autrement disposée dans les termes et de la manière que les Gérants penseront adaptés, et à tout moment avant une vente ou arrangement, la déchéance peut être annulée dans les termes que les Gérants penseront adaptés.

#### **14. Modification du capital social.**

(a) Les associés de la Société peuvent à tout moment, par une résolution adoptée conformément aux lois applicables, augmenter le capital social d'un montant et par l'émission de parts sociales d'un montant déterminé par la résolution.

(b) Les associés de la Société peuvent par résolution adoptée conformément aux lois applicables:

(i) consolider ou diviser tout ou partie du capital social en parts sociales d'un montant supérieur aux parts sociales existantes;

(ii) sub-diviser les parts sociales ou une partie d'entre elles, en parts sociales d'un montant plus petit que celui déterminé dans le memorandum, sous réserve des dispositions des lois applicables;

(iii) annuler les parts sociales qui, à la date de la résolution, n'ont pas été prises ou accordées à quelqu'un.

(c) La Société peut par résolution, adoptée conformément avec les lois applicables, réduire son capital social, toute réserve de capital ou tout compte de prime d'émission de toutes les manières lors de la survenance de tout événement autorisé, et consentement requis, par les lois applicables.

### **Partie III - Assemblées générales**

**15. Lieu des assemblées générales.** Toutes les assemblées générales de la Société devront être convoquées à Luxembourg sous réserve que les dispositions légales soient respectées.

**16. Fréquence des assemblées générales.** Les Gérants peuvent, quand ils le considèrent nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire, et les assemblées générales extraordinaires doivent aussi être convoquées sur toute demande, ou à défaut, peuvent être convoquées selon les dispositions prévues par les lois applicables. Si à aucun moment il n'y a suffisamment de Gérants au Luxembourg pour réunir le quorum nécessaire, tout Gérant ou au moins 2 associés de la Société peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire de la manière la plus proche possible de celle permettant aux Gérants de convoquer les assemblées.

#### **17. Notification de la tenue de l'assemblée générale.**

(a) Sous réserve des lois applicables, une assemblée générale annuelle et une assemblée extraordinaire convoquée dans le but de prendre des résolutions spéciales devront être convoquées 21 jours francs à l'avance et une assemblée (autre que l'assemblée générale annuelle ou l'assemblée extraordinaire convoquée dans le but de prendre des résolutions spéciales) devra être convoquée au moins 7 jours francs à l'avance. La notification doit exclure le jour de l'envoi de la convocation ou le jour considéré comme celui de son envoi et le jour pour lequel elle est donnée et doit préciser ce jour, l'endroit et l'heure de l'assemblée et, dans le cas d'une décision spécifique, la nature générale de la décision, et doit être donnée d'une manière, autorisée par ces dispositions, à ces personnes, comme sous les dispositions de la Société, ayant le droit de recevoir en vertu des présents Statuts cette convocation de la Société.

(b) Le défaut accidentel de notification ou la non réception d'une notification par toute personne ayant le droit de recevoir cette notification n'entraîne pas l'annulation de l'assemblée.

**18. Déroulement des assemblées générales.** Toute décision prise en assemblée générale extraordinaire doit être considérée comme spécifique ainsi que toute celle prise en assemblée générale annuelle, à l'exception de la déclaration de dividendes, l'approbation des comptes, du bilan et du rapport des Gérants et Auditeurs, la nomination des Gérants, le renouvellement des Auditeurs en fin de mandat et la détermination de la rémunération des Auditeurs et des Gérants.

**19. Quorum.** Aucune décision ne peut être prise lors d'une assemblée en l'absence d'un quorum. Excepté pour les cas autrement prévus dans ces Statuts, deux associés, présents en personne ou par leur représentant peuvent constituer un quorum.

**20. Président.** Le président, s'il en a été nommé un, du conseil de gérance présidera toute assemblée générale de la Société, ou s'il n'en a pas été nommé, ou si il n'est pas présent 15 minutes après l'heure prévue pour l'assemblée, ou ne veut pas exercer cette fonction, les Gérants présents nommeront un des leurs comme président de l'assemblée.

**21. Méthode de vote.** A toute assemblée, une résolution présentée à l'assemblée peut être votée par vote à la main levée à moins qu'avant, ou lors de la déclaration des résultats du vote à main levée, un vote à bulletin secret n'ait été demandé. A moins qu'un vote par bulletin ait été demandé, une déclaration par le président que la résolution a été adoptée à l'unanimité, à une majorité simple ou qualifiée, ou qu'une décision a été refusée, retranscrite dans le procès verbal de l'assemblée, constitue une preuve suffisante du résultat, sans qu'une preuve du nombre ou de la proportion de vote en faveur de la résolution ne doive être apportée.

**22. Droit de demander un vote à bulletin secret.** Un vote à bulletin secret peut être demandé par le Président ou tout associé présent en personne ou représenté. La demande peut être retirée avant que le vote n'ait lieu mais uniquement

avec l'accord du Président, et une demande ainsi retirée ne doit pas avoir pour objet d'invalider le résultat d'un vote à main levée déclaré avant que la demande ne soit faite.

### **23. Mandats.**

(a) Les votes peuvent être donnés personnellement ou par mandataire.

(b) Le formulaire de procuration doit avoir une forme admise par le Président de l'assemblée et doit être signé à la main par le mandataire ou son représentant ou, si le mandataire est une société, par son représentant légal, par son représentant, par tout autre personne autorisée ou comporter le sceau de la société. Le mandataire ne doit pas être nécessairement un associé de la Société.

(c) Le formulaire de procuration, de mandat ou de tout autre pouvoir de procuration, le cas échéant, sur lequel pouvoir est donné, ou une copie certifiée par acte notarié de ce mandat doit être délivré au siège social ou à tout autre endroit spécifié dans ce but dans la convocation à l'assemblée, pas moins de 48 heures avant l'heure de tenue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée pour laquelle la personne nommée dans la procuration doit voter, ou, s'il s'agit d'une assemblée tenue dans un court délai, cette procuration sera valable si elle (ou le mandat ou tout autre document, si aucun, sur lequel il est signé, ou une copie certifiée par acte notarié de ce mandat) est délivrée au Président de l'assemblée immédiatement avant le commencement de l'assemblée.

**24. Représentation des associés personnes morales aux assemblées.** Toute personne morale qui est un associé de la Société peut par une résolution de ses gérants ou autre organe social, autoriser une personne qu'elle considère comme propre à agir comme son représentant à toute assemblée de la Société ou à tout regroupement d'associés de la Société, et la personne doit être autorisée à exercer les mêmes pouvoirs au nom de la personne morale qu'elle représente comme si cette personne morale pouvait agir si elle était un associé personne physique de la Société.

**25. Mandats et assemblées avec courtes notifications.** Lorsqu'une assemblée de la Société est tenue avec une courte notification conformément aux lois applicables, la procuration sera valable si elle (ou le mandat ou tout autre document, le cas échéant, sur lequel pouvoir est donné, ou une copie certifiée par notaire de ce mandat) est délivrée au Président de l'assemblée immédiatement avant le commencement de l'assemblée.

### **26. Résolutions écrites des associés.**

(a) Sous réserve des lois applicables, une résolution écrite signée par tous les associés qui ont un droit de présence et de vote à une assemblée (ou s'il s'agit de personnes morales, par leurs représentants légaux) est valable et a la même valeur que si elle avait été prise en assemblée dûment convoquée et tenue, et si elle est décrite comme une résolution spéciale elle doit être considérée comme une résolution spéciale au sens des lois applicables.

(b) Une résolution écrite signée par tous les associés qui ont un droit de présence et de vote aux assemblées générales peut être constituée de plusieurs actes de formes identiques, chacun signé par un ou plusieurs associés (ou s'il s'agit de personnes morales, par leurs représentants légaux). Un document signé par un associé dont une copie est transmise par fax, e-mail ou autre moyen électronique au siège social de la Société, doit être considéré comme étant signé par l'associé concerné.

### **27. Résolutions des associés.**

Sous réserve de l'article précédent:

(a) Les résolutions des associés doivent être adoptées en assemblées générales.

(b) En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

(c) Sous réserve de tout droit ou limitation attachée à toute classe de parts sociales, en cas de vote à main levée, chaque associé présent ou représenté doit avoir une voix, ainsi, cependant, aucun individu ne doit avoir plus d'une voix, et en cas de vote à bulletin secret, chaque associé doit avoir une voix pour chaque part sociale qu'il détient.

(d) Les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées en assemblée générale par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

(e) Nonobstant (d) ci-dessus, les résolutions modifiant ces Statuts, dont le capital social de la Société, et tout autre matière comme requis en vertu des lois applicables, peuvent être adoptées uniquement par résolution des associés votée en conformité avec les lois applicables.

## **Partie IV - Gérants**

**28. Pouvoirs des Gérants.** La Société est gérée par deux Gérants ou plus, nommés par les associés de la Société.

**29. Droit de présence aux assemblées.** Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés mais ont le droit néanmoins d'être convoqué, d'être présent et de parler à toute assemblée générale ou à toute autre assemblée des associés de toute classe de la Société.

**30. Droit de voter aux conseils de gérance.** Un Gérant peut avoir un intérêt dans des contrats ou propositions de contrats avec la Société mais il doit faire connaître son intéressement lors du conseil de gérance, et un Gérant peut voter toute résolution concernant tout contrat, nomination ou arrangement pour lequel il est intéressé, et doit être comptabilisé dans le quorum de présence de la réunion du conseil de gérance.

**31. Cumul de mandats de gérants.** Un Gérant de la Société peut être ou devenir un Gérant ou autre dirigeant de, ou autrement intéressé dans, toute société assistée par la Société ou dans laquelle la Société peut être intéressée en tant qu'associée ou autrement, et aucun de ces Gérants ne peut être redevable envers la Société pour toute rémunération ou autre bénéfices reçu par lui en tant que Gérant ou dirigeant de, ou de son intérêt dans, cette autre société sauf si la Société le prévoit autrement.

**32. Autres fonctions dans la Société.**

(a) Un Gérant peut exercer toute autre fonction ou poste rémunéré de la Société (autre que la fonction d'auditeur) en plus de son mandat de Gérant pour une période et dans les termes, tels que la rémunération et autres, que les Gérants détermineront, et aucun Gérant ou futur Gérant ne peut être interdit par son mandat de contracter avec la Société que ce soit au regard de la fonction qu'il exerce ou de la rémunération de cette fonction ou en tant que vendeur, acheteur, ou autre, et aucun contrat de ce genre ou contrat ou arrangement signé au nom ou pour le compte de la Société dans lequel le Gérant est intéressé par un moyen ou un autre, ne peut être passible d'annulation, de même, aucun Gérant ayant contracté ou étant intéressé ne peut être tenu de rendre comptes à la Société pour tout profit généré par ces contrats ou arrangement en raison de la fonction qu'il occupe ou de la relation fiduciaire qui a été mise en place.

(b) Tout Gérant peut agir en son nom ou au nom de sa société en sa capacité de professionnel pour la Société, et lui ou sa société doivent être rémunérés pour services professionnels comme s'il n'était pas un Gérant; mais rien de ce qui est prévu ici n'autorise un Gérant ou sa société à agir comme auditeur de la Société.

**33. Agents ad hoc.**

(a) Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

(b) Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent, sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions nécessaires.

**34. Gérants.** Tout Gérant peut à tout moment nommer toute personne avec l'accord de la majorité des Gérants en tant que Gérant suppléant. Le nommé, alors qu'il exercera en tant que Gérant suppléant, doit être convoqué aux conseils de gérance, et a le droit d'y être présent et d'y voter en tant que Gérant et il ne doit pas être rémunéré différemment du Gérant mandataire. Toute nomination faite en application de cet article doit être effectuée par un écrit du mandataire au Secrétaire. Toute nomination ainsi réalisée peut être révoquée à tout moment par le Gérant mandataire ou par la majorité des Gérants ou par la Société en assemblée générale. La révocation doit être effectuée par un écrit du mandataire au Secrétaire.

**35. Procédures des réunions du conseil.**

(a) Sous réserve des dispositions des présents Statuts, les Gérants peuvent déterminer de manière discrétionnaire les procédures de leurs réunions. Tout Gérant peut convoquer une réunion des Gérants. Tout Gérant peut renoncer aux formalités de convocation à une réunion et toute renonciation peut être rétroactive.

(b) La convocation écrite à une réunion du conseil de gérance est réputée valablement donnée à un Gérant s'il lui est remis personnellement ou envoyé par écrit, par fac-similé, ou par voie électronique telle qu'approuvée par les Gérants à sa dernière adresse connue, ou toute autre adresse qu'il a transmise à cet effet à la Société.

**36. Localisation des conseils de gérance.** Les conseils de gérance devront être convoqués et tenus à Luxembourg.

**37. Quorum pour les conseils de gérance.** Le quorum pour la réunion des Gérants peut être fixé par les Gérants et, à défaut ce quorum sera de deux. Un gérant suppléant ne compte pour le quorum que si son mandataire n'est pas présent, et si le gérant suppléant agit pour plusieurs Gérants mandataires, il ne compte que pour un lors de la détermination du quorum.

**38. Vote aux conseils de gérance.**

(a) Les questions soulevées lors d'une réunion doivent être décidées par une majorité des votes. Chaque Gérant (ou son suppléant) présent et votant doit avoir une voix. En d'égalité de votes, le président aura une seconde voix prépondérante.

(b) Chaque Gérant présent à la réunion peut, en plus de son vote, être autorisé à voter au nom d'un Gérant absent à la réunion qui l'a autorisé (le «Gérant autorisé») à voter pour cette réunion en son nom en son absence, dès lors que ce Gérant n'a pas nommé un gérant suppléant et que ce Gérant suppléant est présent à la réunion.

**39. Résolutions écrites des Gérants.** Une résolution ou tout autre document écrit signé par tous les gérants autorisés à recevoir une convocation aux réunions du conseil de gérance ou d'un comité de gérant aura la même validité que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance ou (dans le cas peut être) un comité des gérants dûment convenu et tenu, et peut consister en plusieurs instruments chacun signé par un ou plusieurs Gérants (ou leurs suppléants). Une résolution signée par un Gérant et dont une copie est transmise par fac-similé, e-mail ou autre moyen électronique au siège social de la Société doit être considéré comme ayant été signé par le Gérant concerné.

**40. Participation aux conseils de gérance.** Tout Gérant (ou son suppléant) peut participer à une réunion du conseil de gérance ou tout comité de Gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires per-



mettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes et les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et est valable au regard du quorum.

#### **41. Eligibilité pour la nomination des Gérants.**

(a) Une personne ne peut pas être nommée comme Gérant de la Société si elle est résidente en Irlande ou résidente fiscale en Irlande.

(b) Personne ne peut être nommé Gérant par une assemblée générale si il ou elle n'a pas été recommandé(e) par les Gérants ou si une notification d'intention de proposer la nomination de cette personne signée par un associé habilité à voter à l'assemblée générale n'a pas été donnée à la Société moins de trois ni plus de vingt et un jours avant la date de l'assemblée.

**42. Fin de mandat.** Le poste d'un Gérant doit être considéré comme vacant si un Gérant:

(a) devient résident ou résident fiscal en Irlande;

(b) cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la loi applicable ou s'il devient interdit par la loi d'exercer le mandat de gérant;

(c) fait faillite en Irlande, Luxembourg ou toute autre partie du monde, ou conclut un concordat avec ses créanciers en général;

(d) sur décision du conseil de gérance, devient incapable pour une raison de maladie mentale d'exercer son mandat de gérants;

(e) démissionne de son poste par une notification à la Société; ou:

(f) est déclaré coupable d'un crime ou d'un délit (autre qu'une infraction au code de la Route pour lequel il n'est pas sanctionné par une peine d'emprisonnement et actuellement emprisonné) sauf à ce que les Gérants en décident autrement; ou

(g) est démis de son poste par une résolution adoptée par les associés de la Société en application des dispositions des deux Articles suivants.

#### **43. Nomination et Révocation des Gérants.**

(a) Un associé ou des associés détenant une majorité en valeur nominale des parts sociales émises conférant le droit de voter aux assemblées générales de la Société ont le droit de:

(i) nommer toute personne comme Gérant soit pour combler un poste vacant ou en tant que Gérant additionnel, sous réserve que cette personne ne soit pas un résident ou résident fiscal en Irlande; et

(ii) révoquer tout Gérant de son poste.

Toute nomination ou révocation sera faite par résolution écrite signée par ou pour le compte de tous les associés et prendra effet selon les limites de la réception de la notification par la Société ou à son Secrétaire (peut importe celle qui sera reçue la première). La notification peut consister en plusieurs actes chacun exécutés par ou pour une ou plusieurs personnes qui ont nommées un gérant ou par une combinaison des deux.

(b) Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société peut être dirigée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant par signatures conjointes.

**44. Pouvoirs de l'assemblée générale.** La Société peut par résolution ordinaire révoquer tout Gérant avant l'expiration de son mandat nonobstant toute disposition contraire prévue dans ces réglementations ou dans tout accord entre la Société et ce Gérant. Toute révocation de ce genre ne fait pas obstacle au droit de ce Gérant de demander des dommages et intérêts pour rupture abusive du contrat de mandat conclu entre lui et la Société. La Société peut par résolution ordinaire nommer toute autre personne à la place de tout Gérant ainsi révoqué.

**45. Droits de vote.** Les Gérants peuvent exercer les droits de vote conférés par les parts sociales de toute société détenue par la Société de la façon qui leur paraît la plus opportune.

**46. Rémunération et dépenses des Gérants.** La rémunération des Gérants sera déterminée par la Société en assemblée générale. Cette rémunération sera due au prorata du temps passé. Les Gérants seront également remboursés des dépenses de voyages, d'hôtellerie et des autres dépenses en relation avec la participation des Gérants aux réunions ou aux autres comités de gérance ou à des assemblées générales de la Société ou en relation avec la gestion de la Société.

### **Partie V - Pouvoirs des gérants**

**47. Pouvoirs d'emprunter.** Les membres du conseil de gérance peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société afin d'emprunter des fonds, et procéder à des hypothèques sur ses actifs, ou capital non libéré, et émettre des obligations, des obligations sans garanties et tout autres instruments, soit exclusivement soit comme garantie pour toute dette ou obligation de la Société ou d'une partie tierce. Les obligations, obligations sans garanties et autres instruments peuvent être attribuées libre de tout lien avec les capitaux propres de la Société à toute personne à laquelle elles seront attribuées. Toute obligation ou obligation sans garantie peut être émise à un prix réduit, avec un premium ou autrement et avec des droits spéciaux tels que droit de rachat, de retrait, conversion en parts sociales.

**48. Chèques, etc.** Tous les chèques, lettres d'engagement, actes de mobilisation, lettres de change, et autres instruments négociables et tous les récépissés relatifs aux paiements faits par la Société doivent être signés, écrits, acceptés, endossés ou autrement exécutés, selon les cas, par les personnes et selon les formes que les Gérants détermineront par résolution.

**49. Secrétaire.** Sous réserve des lois applicables, le Secrétaire sera nommé par les Gérants pour une durée, une rémunération et aux conditions qu'ils estiment appropriés, et tout secrétaire ainsi nommé peut être révoqué par les Gérants.

**50. Le Sceau.** Le sceau ne peut être utilisé que par l'autorité des gérants ou un comité de Gérants autorisé par les Gérants à cette fin, et tout instrument sur lequel le sceau doit être apposé doit être signé par un Gérant et être contre signé par le Secrétaire ou un second Gérant ou par une autre personne nommée dans ce but par les Gérants.

**51. Instruments par écrit.** Sous réserve des dispositions des lois applicables, tout instrument par écrit (n'étant pas un acte sous scellés) signé par deux Gérants ou plus de la Société peut être considéré par les tiers comme étant valablement exécuté pour et au nom de la Société.

#### Partie VI - Dividendes et réserves

**52.** La Société peut en assemblée générale déclarer des dividendes, mais aucun dividende ne peut excéder le montant recommandé par les Gérants.

**53.** Les Gérants peuvent verser des dividendes intérimaires si il apparaît qu'ils peuvent être justifiés par des profits de la Société, en conformité avec les dispositions des lois applicables.

**54.** Aucun dividende ne peut être payé autrement que sur les bénéfices réalisés.

**55.** Sauf s'il en est disposé autrement par les droits attachés aux parts sociales, tous les dividendes devront être déclarés et payés en fonction des montants payés ou crédités sur les parts sociales pour lesquelles le dividende est payé, cependant aucun montant payé ou crédité sur les parts sociales préalablement aux demandes en libération ne doit être considéré pour les besoins de cet Article comme payé relativement aux parts sociales. Tous les dividendes doivent être répartis et payés proportionnellement aux sommes payées sur les parts sociales pendant une ou plusieurs parties de la période pour laquelle les dividendes sont payés; mais, si une part sociale comporte un droit aux dividendes à partir d'une certaine date, cette part aura droit aux dividendes conformément.

**56.** Toute assemblée générale qui déclare un dividende ou un bonus peut décider que le paiement de ce dividende ou bonus, en partie ou totalement, sera effectué par la distribution d'actifs, et plus spécialement par des actions libérées, obligations, ou obligations sans garantie de toute autre Société ou dans une ou plusieurs de ces formes, et le Gérant peut donner effet à cette résolution, et en l'absence de toute difficulté au regard de la distribution, les Gérants peuvent régler cette distribution de la façon qu'ils jugeront opportune, et en particulier ils peuvent émettre des certificats de fractionnement et fixer la valeur de la distribution de tout actif et peuvent déterminer que l'argent sera payé à un associé en fonction de la détermination de la valeur ainsi déterminée, afin d'ajuster les droits des associés, et peuvent transférer les actifs à des fiduciaires si les Gérants le jugent opportun.

#### Partie VII - Capitalisation des profits

**57.** Les associés de la Société réunis en assemblée générale peuvent, sur la recommandation des Gérants, décider que toute somme créditée aux comptes de réserve de la Société (incluant toute réserve de capital ou prime d'émission) ou créditée au compte de profits et pertes soit capitalisée aux associés qui y ont droit comme si elle était distribuée sous forme de dividende et dans les mêmes proportions et leur allouer cette somme en payant les montants nécessaires sur les parts sociales, et libérer des parts ou créances d'une valeur nominale égale à cette somme, et allouer les parts entièrement libérées ou, comme ils peuvent le prévoir dans ces propositions, payer en partie d'une manière ou d'une autre, mais les sommes créditées sur le compte de la réserve rachat de capital et de la prime d'émission ne peuvent être utilisées que pour selon les possibilités admises par les lois applicables.

**58.** Les associés, en assemblée générale, peuvent, sur la recommandation des Gérants, décider de capitaliser tout ou partie de la somme créditée aux comptes de réserve de la Société ou au compte de profits et pertes qui n'est pas disponible pour être distribuée en l'utilisant uniquement pour libérer intégralement de nouvelles parts sociales pour les allouer en tant que bonus aux associés de la Société qui auraient eu droit à cette somme si elle avait été distribuée par voie de dividendes (et dans les mêmes proportions), et les Gérants donneront effet à cette résolution.

**59.** Lorsqu'une résolution est adoptée en application des Articles [45] ou [46], les Gérants doivent faire toutes les allocations et réalisations des profits non distribués ayant fait l'objet d'une décision de capitalisation et toutes les allocations et émissions de parts sociales entièrement libérées ou obligations, le cas échéant, et doivent de façon générale faire tous les actes requis afin de donner effet aux résolutions de la manière qu'ils jugeront la plus appropriée pour ce qui est des parts sociales ou obligations distribuables partiellement (et, en particulier, sous réserve de la généralité des termes suivants, de vendre les parts sociales ou obligations représentées par ces portions et distribuer le résultat de la vente aux associés autrement autorisés à percevoir ces portions proportionnellement à leurs droits) et aussi autoriser toute personne à conclure au nom de tous les associés concernés un accord avec la Société assurant l'allocation à ces associés de toutes autres parts sociales entièrement libérées ou obligations dont ils pourraient se prévaloir d'une capitalisation ou,

selon ce que les faits peuvent requérir, pour le paiement en application de leurs droits respectifs et proportionnels des profits ayant fait l'objet d'une décision de capitalisation sur les montants non libérés des parts sociales existantes, et tout accord fait sous cette autorité sera effectif et opposable à tous les associés.

### Partie VIII - Dissolution

**60.** Si la Société est dissoute, le liquidateur peut, avec l'approbation d'une résolution spéciale de la Société et de toute autre approbation requise par la loi applicable, diviser parmi les associés, en espèce ou en nature, la totalité ou une partie des actifs de la Société (qu'ils consistent en propriété de même nature ou non) et peut, dans cet objectif, évaluer n'importe quel actif et déterminer comment la division se fera parmi les associés ou les différentes classes d'associés. Le liquidateur peut, avec la même approbation, assigner la totalité ou une partie des actifs à des courtiers, pour le compte des associés, mais aucun associé ne sera obligé d'accepter les actifs accompagnés de leurs obligations.

### Partie IX - Général

#### 61. Notifications.

(a) Une notification ou tout autre document, déposé ou envoyé en application de ces Statuts ou autrement peut être donné, déposé ou délivré à tout associé ou Gérant de la Société:

(i) personnellement à l'associé ou son mandataire;

(ii) en déposant la notification à l'adresse de l'associé;

(iii) en postant la notification dans une enveloppe prépayée adressée à l'associé ou au Gérant à son adresse;

(iv) en l'envoyant par fac-similé ou message électronique au numéro ou à l'adresse ou un des numéros et/ou adresses (si une) que l'associé ou de Gérant a fourni à la Société pour l'envoi, le dépôt ou la délivrance de notifications et/ou documents lui étant adressés;

(b) Lorsqu'une notification ou un document est donné, déposé, ou délivré en application des sous paragraphes (a) (i) ou (ii), le dépôt ou la réception sera considéré comme ayant été effectué au moment où il a été remis à l'associé ou au Gérant, ou son suppléant, ou laissé à l'adresse de l'associé (si tel est le cas).

(c) Lorsqu'une notification ou un document est donné, déposé ou délivré en application des sous paragraphes (a) (iii), le dépôt ou la réception sera considéré comme ayant été effectué à l'expiration de vingt-quatre heures après la date d'envoi du document par la poste. Afin de prouver cette expédition ou service, il sera suffisant de démontrer que le document a été correctement adressé, timbré et posté.

(d) Lorsqu'une notification ou un document est donné, déposé ou délivré en application des sous paragraphes (a) (iv), le dépôt ou la réception sera considéré comme ayant été effectué au moment de la transmission du fac-similé ou du message électronique. Afin de prouver cette expédition ou service, il sera suffisant de démontrer que la machine ou l'équipement ayant généré le fac-similé ou le message électronique a généré un rapport de transmission correct montrant une bonne transmission de fac-similé ou message électronique.

**62. Effet des notifications préalables.** Chaque personne qui, par application de la loi, transfère, ou par d'autres moyens, peut prétendre à toute part sociale, sera lié par toute notification ou tout autre document qui, avant que son nom et adresse ne soient enregistrés sur le Registre au regard de ces parts sociales, aura été donné à la personne sous laquelle les actions ont été préalablement enregistrées.

**63. Notification aux associés décédés.** Toute notification ou autre document posté à l'adresse de tout associé en application de ces Statuts peut, malgré le fait que cet associé soit décédé, et que la Société ait été ou non informée de son décès, être considéré comme ayant été dûment délivré au regard des parts sociales détenues par cet associé (seul ou conjointement avec une ou plusieurs autres personnes) jusqu'à ce qu'une ou plusieurs autres personnes soit enregistrée(s) au lieu du détenteur ou des détenteurs conjoints susmentionnés, et cet envoi sera considéré comme une notification suffisante de son exécuteur testamentaire ou administrateur, et de toute personne (si aucune) conjointement intéressée avec lui pour ces parts.

**64. Signature des notifications.** La signature de toute notification émise pas la Société peut être faite par écrit ou par impression.

**65. Indemnités.** Sous réserve des dispositions des lois applicables, chaque Gérant ou autre dirigeant de la Société devra être indemnisé à concurrence des actifs de la Société de toutes pertes ou obligations encourues dans le cadre de l'exécution de ses obligations en relation avec cette fonction.

**66. Secret.** Aucun associé ne peut être autorisé à obtenir l'accès à des informations relatives aux particularités de l'exploitation de la Société ou à toute matière qui est ou pourrait être de la nature d'un secret de commercialisation, secret d'affaire, ou secret de fabrication qui pourrait être en relation avec la conduite de l'activité de la Société, et dont la communication au public, dans l'opinion des gérants, et dans l'intérêt des associés de la Société, serait inappropriée.

#### 67. Interprétation.

(a) Sous réserve des dispositions des présents statuts, toute référence à un Article, paragraphe ou sous paragraphe sera faite en référence à un Article, paragraphe ou sous paragraphe (selon les cas) de ces Statuts et toute référence dans un article à un paragraphe ou sous paragraphe sera faite en référence à un paragraphe ou sous paragraphe de l'article ou

paragraphe dans lequel la référence est contenue, sauf s'il apparaît, par le contexte, qu'une référence à une autre disposition est faite.

(b) Dans ces Statuts, le genre masculin inclut le genre féminin et le neutre et les nombres singuliers incluent les nombres pluriels et vice versa et les références à des personnes incluent les personnes morales, les associations de fait et les associations avec personnalité juridique.

**68. Légendes.** Les titres dans ces Statuts sont insérés pour des commodités de référence uniquement et ne doivent pas être considérés comme une partie ou affectant l'interprétation ou la construction de ces Statuts.

VIII. L'assemblée décide de fixer, avec effet à la date susmentionnée, l'adresse luxembourgeoise de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

IX. L'assemblée confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Sylvie Duvieusart, gérante, née le 28 septembre 1964 à Tournay, Belgique, avec adresse professionnelle au 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre

- Gérard Becquer, gérant, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

- Paul James Lawrence, gérant, né le 27 janvier 1970 à Fort Collins, Colorado, USA, avec adresse professionnelle au 9002 North River Road, Tampa, Florida, USA 33626.

X. L'assemblée confirme que ERNST & YOUNG of Harcourt Centre, Harcourt Street, Dublin 2 est le commissaire aux comptes de la Société.

#### Dépenses

Les frais et dépenses de toute sorte payables en raison du présent acte et incombant à la Société sont évaluées à 6.000,- Euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début de ce document,

Et après lecture faite aux comparantes, les comparantes ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation LAC/2007/2750. Reçu 3.977,33 euros.

*Le receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064315/211/1262.

(070067861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

#### **Euroleague Commercial Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007063584/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04390. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070066091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Russian Consumer Finance No.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.369.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007*

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007064413/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.806.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2007*

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007064415/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Flow Creative Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 75.890.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 12 avril 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007064470/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Truflux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.345.

Constituée par acte le 8 juillet 2003, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 30 juillet 2003, n° 799.

Les statuts ont été modifiés par actes au 8 septembre 2003 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 10 octobre 2003, n° 1065, au 22 décembre 2005 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 9 mars 2006, n° 503.

L'Assemblée du 27 avril 2007, en application de l'article 12 des statuts de la société, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur François Gillet pour un terme de 6 ans finissant en 2013.

L'Assemblée élit au poste d'Administrateur Monsieur Marc Speeckaert et Mademoiselle Stéphanie Delperdange et ce pour une durée de six ans, conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, avec adresse professionnelle 8A, bd Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée réélit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société MAZARS, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007064477/3876/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.990.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 12 avril 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007064473/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Bisclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 123.537.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2007*

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Madame Edwige Dubois, épouse de Monsieur Arnaud Magnier, née le 16 décembre 1970 à Mont St Martin (F), demeurant à L-5884 Hesperange, 380, route de Thionville, est nommée gérante technique à partir de ce jour. La société est valablement engagée par les signatures conjointes des gérants techniques.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour extrait conforme

*BISCLAIR SARL*

Signature

Référence de publication: 2007064474/3206/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05821. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**Distrifood SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.082.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DISTRIFOOD SA*

Signature

Référence de publication: 2007064545/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 avril 2007, réf. DSO-CD00126. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070059047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

**Trufidee, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1<sup>er</sup> mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 6 avril 1961, n° 25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1<sup>er</sup> mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 24 septembre 1947, n° 73, 6 avril 1961, n° 25, 26 juillet 1978, n° 160, 22 juin 1984, n° 165, 31 août 1987, n° 239, 4 juillet 1988, n° 181, 25 mars 1994, n° 111 et 4 décembre 1998 n° C 877.

L'Assemblée du 27 avril 2007, en application de l'article 12 des statuts de la société renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Trempont pour un terme de 6 ans finissant en 2013.

L'Assemblée élit au poste d'Administrateur Monsieur Marc Speeckaert et Mademoiselle Stéphanie Delperdange et ce pour une durée de six ans, conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, avec adresse professionnelle au 8A, bd Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an la société MAZARS, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007064478/3876/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02872. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**Venere Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société VENERE COIFFURE SARL, tenue au siège social de la société en date du 25 avril 2006, que:

1. Madame Pierrette Turpel-Durbach, coiffeuse, née le 5 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant actuellement au L-5402 Assel, 1, Am Wangert, a été nommée au poste de gérante technique de la société.

2. Madame Yamina Naura Michel, coiffeuse, née à Pont-à-Mousson, (France), le 29 juin 1960, demeurant à L-2222 Luxembourg, 318, rue de Neudorf, assumera désormais le poste de gérante administrative de la société,

3. Jusqu'à concurrence de 3.000,- EUR, la société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et d'un gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur les signatures conjointes de la gérante technique et des 3 gérants administratifs sont nécessaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

D. Bradfer / P. Gillot / Y. Michel

*M andataires*

Référence de publication: 2007064484/1040/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

### **Sofilec, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 30 octobre 1936, n° 87.

Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 3 novembre 1966, n° 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992, et 29 juin 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 11 juin 1957 (n° 46), 24 janvier 1962 (n° 6), 5 février 1975 (n° 21), 20 janvier 1984 (n° 16), 30 avril 1984 (n° 117) du 6 août 1986 (n° 222), 1<sup>er</sup> avril 1993 (n° 141) et 15 octobre 1998 (n° C 745).

L'Assemblée du 27 avril 2007 réélit aux fonctions d'administrateur de MM. François Gillet et Carlo Göckel, pour un terme de six ans finissant en 2013.

L'Assemblée élit au poste d'Administrateur Mademoiselle Stéphanie Delperdange et ce pour une durée de six ans, conformément aux articles 11 et 12 des Statuts de la société, avec adresse professionnelle au 8A, bd Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société MAZARS, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007064482/3876/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

### **IFE II Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.767.

Par décision du conseil d'administration du 28 septembre 2006, Mme Romaine Lazzarin-Fautsch a été cooptée au conseil d'administration en remplacement de M. Christoph Kossmann, démissionnaire.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2007, les mandats des administrateurs M. Michel Dupont, M. Jean Bodoni et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch ainsi que celui du commissaire aux comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg, ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008. La nomination de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch est soumise à l'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.



Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour IFE II GESTION

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007064490/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**SEM S.A., Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.

R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 mai 2007.

S.E.M. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064540/1450/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00614. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Bonifatius Fulda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.036.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

represented by Mr Jean-Claude Michels, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 16 May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS FULDA S.à.r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

## Chapter III.- Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV.- General meeting of unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Chapter V.- Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;
- b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Germany;
- c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;
- d. Mr Uwe Druckenmüller, Director, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- e. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg im Taunus, Germany;
- f. Dr. Rolf Sutter, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Monsieur Jean-Claude Michels, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS FULDA S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité

(ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III.- Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Chapitre IV.- Assemblée Générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 BONIFATIUS S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

##### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- a. Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;
- b. Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- d. Monsieur Uwe Druckenmüller, Director, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- e. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg im Taunus, Allemagne;
- f. Dr. Rolf Sutter, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007. Relation: EAC/2007/5370. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007064441/239/361.

(070067602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Phoenicia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.902.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 12 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique Philippe à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007064467/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Le Millénaire Restaurant s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 39, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007000019/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2007, réf. DSO-CD00145. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070060135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Adamantine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 84.496.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2007, VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommées Administrateurs en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. a été renouvelé lors de cette même assemblée pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour ADAMANTINE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007064493/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---